



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

# Contrat de ruralité

Accord Cadre



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Territoire de Montagne  
Territoire de projet



Structure porteuse : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Représentée par : M. Pierre LEROY, Président

Elu en charge du projet : M. Max BREMOND, Vice Président

Responsable de la structure et du projet : Mme Daphné KHALIFA, Directrice

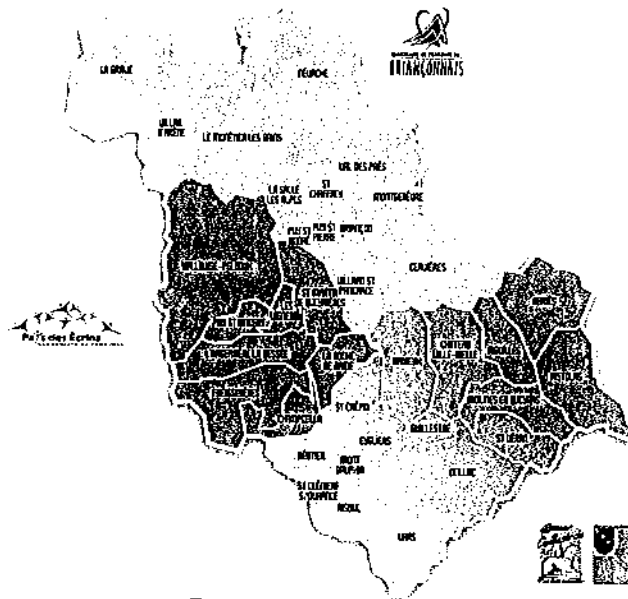
Mail : [d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr](mailto:d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr)



**1** territoire de montagne  
et de haute-montagne

**3**  
communautés  
de communes

**35 631**  
habitants



**2** parcs

Parc national des Ecrins



Parc naturel régional du Queyras



Pour plus d'informations, rendez-vous :

[www.paysgrandbrianconnais.fr](http://www.paysgrandbrianconnais.fr)



Etabli entre

L'état, représenté par le préfet des Hautes-Alpes, Monsieur Philippe COURT,



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DES HAUTES-ALPES**

Le conseil départemental des Hautes-Alpes, représenté par son président, Monsieur Jean-Marie Bernard,



**Hautes-Alpes**  
le département

et

Le pôle d'équilibre territorial et rural Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, représenté par son président Monsieur Pierre LEROY.



• Briançonnais • Ecrins • Guillemois • Queyras

# Sommaire

## PRÉAMBULE

## LE TERRITOIRE

- **Présentation**
- **Enjeux & axes stratégiques**
- **Liens AFOM avec le contrat de ruralité**
- **Bilan des mesures interministérielles**
- **Etat des dispositifs porté par le PETR**

## LE CONTRAT

- **Objectifs et plan d'actions opérationnel**
- **Modalités de pilotage et partenaires du contrat**
- **Le suivi et l'évaluation**
- **La durée du contrat**
- **Modification du contrat**

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. **Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.**

**A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.**

**Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale**

**Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région, et avec le projet de territoire en vigueur sur le PETR.**

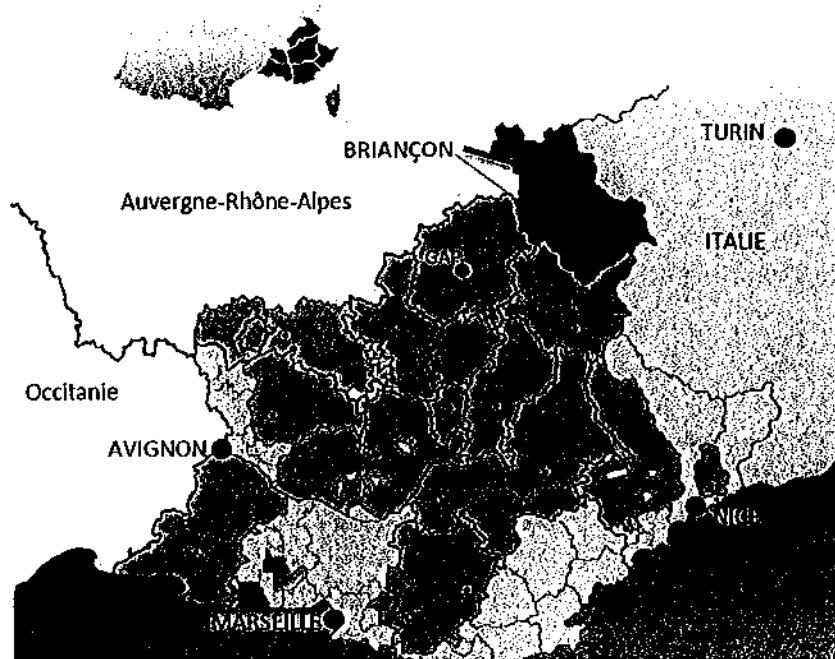
**Le contrat de ruralité a été conçu comme un outil d'aménagement au service du projet de territoire et cela conformément aux stratégies mises en œuvre localement par les acteurs, à partir de projets concrets et significatifs et dans le respect des orientations stratégiques proposés par le comité interministériel aux ruralités.**



Là où il y a une volonté, il y a un chemin

Edouard Whimper

## Le Territoire



Localisé à l'extrême Nord du département des Hautes-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA), le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est composé de trois communautés de communes (le Briançonnais, le Pays des Ecrins, le Guillestrois Queyras) et regroupe 37 communes.

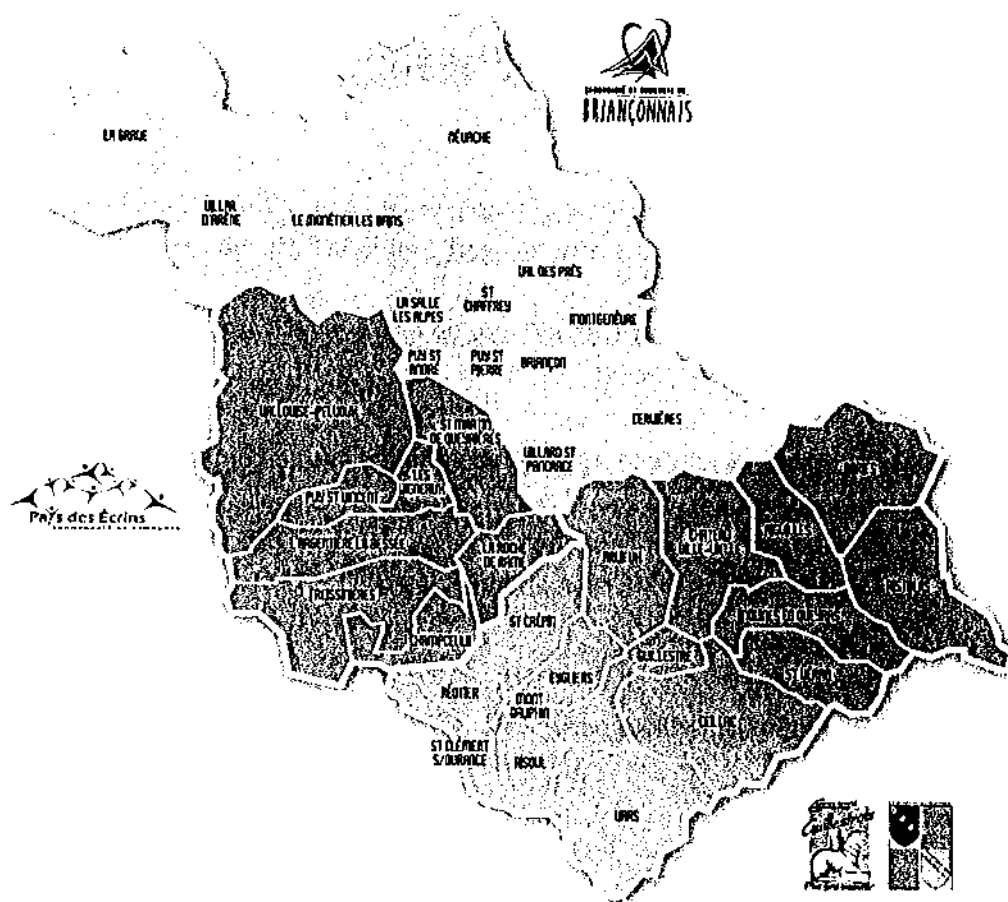
Les bassins de vie s'organisent autour des vallées de la Clarée, de la Durance, de la Guisane, de la Gyronde et du Guil. Ces vallées sont également des accès secondaires aux territoires limitrophes. De nombreux cols de haute montagne permettent de rejoindre l'Italie et la vallée du Piémont à l'Est, l'Isère et la Savoie au Nord et l'Ubaye au Sud. L'accès principal se fait par la RN 94 qui est le seul axe reliant le nord et le sud du département. Le territoire du PETR est caractérisé par un patrimoine naturel et culturel de qualité, protégé et géré par plusieurs institutions.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras compte près de 35 000 habitants, et couvre une superficie de 2 138 km<sup>2</sup>, avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1 000 mètres



Il regroupe 37 communes du département des Hautes-Alpes, réparties en 3 Communautés de communes :

- La Communauté de communes du Briançonnais, composée par les communes de Briançon, Cervières, La Grave, La Salle Les Alpes, Monétier les Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-St-André, Puy-St-Pierre, St-Chaffrey, Val-des-Prés, Villar-d'Arène et Villard-St-Pancrace
- La Communauté de communes du Pays des Ecrins, composée par les communes de, Champcella, Freissinières, L'Argentière-la-Bessée, La Roche-de-Rame, Les Vigneaux, Puy St Vincent, St-Martin-de-Queyrières et Vallouise-Pelvoux
- La Communauté de communes du Guillestrois Queyras, composée par les communes d'Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eyglies, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Ristolas, St-Clément-sur-Durance, St Crépin, St-Véran et Vars.



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un établissement public régi selon les règles d'un syndicat mixte fermé, qui est venu se substituer à l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras le 1 janvier 2016 pour coordonner et gérer des politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire, et cela selon les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dites MAPTAM.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

Il permet également d'assurer la liaison entre les élus des Communautés de communes du territoire et les acteurs locaux, ainsi que d'être le relais auprès des partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Département des Hautes-Alpes. A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences. Ces projets sont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des Communautés de communes et du PETR, l'articulation et le relais étant assurés pour chaque dossier par le PETR.

## **La volonté politique : Faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience**

Avec le passage en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, les élus ont souhaité dès 2015 que le PETR se concentre sur ces missions et qu'il puisse être en charge en intégralité de certaines thématiques au nom des 4 communautés de communes

Afin de ne pas créer une structure venant en surplus des autres il est nécessaire de définir les missions et compétences confiées au PETR.

La conférence des maires du 29 juin a conforté ce positionnement en confiant au PETR de nouvelles thématiques que le territoire souhaite voir travailler et porter à l'échelle du PETR. Ont été retenues comme thématiques importantes pour le territoire et devant être portées par le PETR en plus de ses missions actuelles, LEADER, TEPCV, GIRN, Animation territoriale :

- Le développement du numérique
- Santé et cadre de vie
- Développement durable et filière bois

# L'INGENIERIE PETR AU SERVICE DU TERRITOIRE



• Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

## L'INGENIERIE PETR AU SERVICE DU TERRITOIRE

*Pour répondre aux missions qui lui sont confiées, le PETR doit pouvoir s'appuyer sur des techniciens dédiés à leur tâche et aux contraintes liées au fonctionnement des programmes.*

*Pour cela, chaque mission est suivie par un technicien compétent sur la thématique.*

Afin de garantir le meilleur suivi aux projets du territoire, l'équipe du PETR travaille de manière transversale et concertée, en étroite collaboration avec les acteurs présents sur le territoire.

### LA DIRECTION DU PETR GÈRE LA STRUCTURE ET COORDONNE LES PÔLES. ELLE EST NOTAMMENT GARANTIE DE :

- L'émergence et le développement de la dynamique du PETR autour de projets communs de développement partagé et d'une solidarité territoriale (acteurs publics/privés par exemple).
- La cohérence et la coordination des actions entreprises sur l'ensemble du territoire et des acteurs locaux.
- La mise en place d'une vision prospective : missions d'expertises et études réalisées par le biais des missions confiées au PETR.
- La mobilisation de fonds nécessaires, en lien avec les contractualisations en cours, pour les priorités du territoire.
- L'existence et le maintien d'un relais des politiques d'aménagement menées par l'Etat, la Région et le Département avec les acteurs du territoire.
- La bonne convergence des fonds publics sur le territoire.

### LES CHARGÉS DE MISSIONS SONT RESPONSABLES DU DÉROULÉ DE LEUR MISSION ET DE LEUR PROGRAMME

Ils sont présents sur le territoire au service des communautés de communes et des communes. Les chargés de mission contribuent à l'émergence des projets sur le territoire et accompagnent les porteurs de projets dans la recherche de financements.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs présents et contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire. Leurs missions sont transversales et la direction fait le lien en travaillant avec chacun d'entre eux.

# Les enjeux et axes stratégiques du territoire

LES GRANDS  
DÉFIS  
POUR  
LE TERRITOIRE

**RECONNAÎTRE**  
la spécificité Montagne

**RENDRE**  
le territoire accessible et accélérer la mobilité physique et numérique

**RENFORCER, DÉVELOPPER ET AMÉLIORER**  
l'attractivité du territoire en lui donnant une image forte

**DÉVELOPPER**  
l'économie grâce aux ressources locales

**DIVERSIFIER ET DÉSAISONNALISER**  
l'offre touristique

**S'ENGAGER**  
dans la transition énergétique

**PRÉSERVER ET VALORISER**  
nos ressources naturelles

**SOLIDARITÉS INTERNES ET EXTERNES**  
la vie ensemble et la vie des autres



- MESURE 1 : Mise en valeur et développement de la filière bois
- MESURE 2 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire
- MESURE 3 : Gérer les risques naturels et les aléas du territoire
- MESURE 4 : Faire vivre l'agriculture, les savoir-faires et l'artisanat de montagne

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Cadre et qualité de vie en montagne : Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner

- ⊗ MESURE 1 : Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être
- ⊗ MESURE 2 : Permettre la mobilité douce
- ⊗ MESURE 3 : Améliorer l'habitat en zone de montagne
- ⊗ MESURE 4 : Bien vivre la saisonnalité

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Aménager et développer le territoire de manière à permettre l'innovation numérique et la croissance économique

- ⊗ MESURE 1 : Soutenir et développer l'économie touristique
- ⊗ MESURE 2 : Favoriser l'emploi sur le territoire
- ⊗ MESURE 3 : Faciliter l'accès et les usages au numérique

# ORIENTATION

## STRATEGIQUE

1

PRESERVER ET UTILISER  
NOS RESSOURCES  
NATURELLES DANS  
UN OBJECTIF DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

- RECONNAITRE  
LA SPECIFICITE MONTAGNE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE  
GRACE AUX RESSOURCES  
LOCALES
- S'ENGAGER DANS LA  
TRANSITION ENERGETIQUE
- PRESERVER ET VALORISER  
NOS RESSOURCES  
NATURELLES

# ORIENTATION STRATEGIQUE

2

CADRE ET QUALITE  
DE VIE EN MONTAGNE :  
OFFRIR UNE QUALITE  
DE VIE  
EN PERMETTANT  
DE S'EPANOUIR  
ET SE SOIGNER

### DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE  
LA SPECIFICITE MONTAGNE
- SOLIDARITES INTERNES ET  
EXTERNES : LA VIE ENSEMBLE  
ET LA VIE DES AUTRES

# ORIENTATION STRATEGIQUE

3

AMENAGER  
ET DEVELOPPER LE  
TERRITOIRE DE MANIERE  
A PERMETTRE L'INNOVATION  
NUMERIQUE  
ET LA CROISSANCE  
ECONOMIQUE

### DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE LA SPECIFICITE  
MONTAGNE
- RENDRE LE TERRITOIRE  
ACCESSIBLE ET ACCELERER  
LA MOBILITE PHYSIQUE ET  
NUMERIQUE
- RENFORCER DEVELOPPER ET  
AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU  
TERRITOIRE EN LUI DONNANT UNE  
IMAGE FORTE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE GRACE  
AUX RESSOURCES LOCALES
- DIVERSIFIER ET DESAISONNALISER  
L'OFFRE TOURISTIQUE

# Le contrat de ruralité et ses thématiques imposées en lien avec notre territoire :

## FICHE AFOM –ATOUTS/FAIBLESSES –OPPORTUNITES/ FAIBLESSES

### THEMATIQUE 1

### ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS

<b>Atouts, points forts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Contrat Local de Santé signé entre la Commune de Briançon et l'ARS en 2014</p> <p>Briançon labellisée « Ville OMS »</p> <p>Présence historique de centres de cures et de sanatoriums</p> <p>L'action importante et dynamique menée par la Fondation Edith Seltzer</p> <p>Des Maisons de Santé se développent sur le territoire</p> <p>La coordination des acteurs sur les « parcours jeunes » et « santé mentale » fonctionne bien</p> <p><b>MSAP</b></p>	<p><b>Une desserte difficile</b></p> <p>La répartition des médecins sur le territoire pose des problèmes d'accès aux soins pour les habitants des zones les plus éloignées</p> <p><b>Des difficultés pour l'accès aux soins</b> pour les jeunes et les populations saisonnières dépendants de plusieurs caisses.</p> <p>Faisant suite aux échanges transfrontaliers en matière de santé : <b>l'absence de protocole d'entente transfrontalière</b> en matière de transports sanitaires engendre des aberrations</p> <p><b>Des manques en matière d'offre de santé :</b> Concernant l'offre de soins de premier recours, notamment sur l'avenir de l'offre en médecine générale libérale</p> <p>L'âge des médecins en exercice est élevé et l'absence de relève est préoccupante.</p> <p>Des difficultés pour les nouveaux arrivants et les saisonniers de trouver un médecin traitant.</p> <p>Manque d'attractivité du territoire pour les jeunes médecins et peu de médecins installés sont maîtres de stage</p> <p><b>Des manques concernant l'offre libérale spécialisée de certaines spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Psychiatrie et gynécologie</li> <li>• Manque de pédiatres libéraux</li> <li>• Déficit en cardiologie et pédopsychiatrie</li> <li>• Délais très longs pour l'orthophonie</li> <li>• Fuite des médecins hospitaliers « historiquement » présents et turn-over important</li> <li>• L'offre en EHPAD et en USLD est jugée limitée avec des délais d'attente relativement longs.</li> </ul>

	<p><b>Les manques en matière de prévention</b>  Des problèmes d'accessibilité physique  Une méfiance de la population vis-à-vis des vaccins  Des comportements à risques et des addictions :  Chez les jeunes et les saisonniers → problème pour les repérer / problèmes liés à l'alcool et de produits toxiques.</p> <p>L'alimentation et l'hygiène pour les populations précaires</p> <p>Manque de coordination sur le parcours «santé des personnes âgées » (nombre d'acteurs très important)</p> <p><b>Des difficultés sur la prise en charge des problèmes de santé mentale</b>  Déficit d'offre en pédopsychiatrie  Des manques concernant la géro-psycho-geriatrie  L'offre en santé mentale est jugée trop faible et nécessiterait d'avoir un service d'addictologie avec un suivi renforcé</p>
<p><b>Opportunités à saisir</b></p> <p>Une <b>stratégie de carrefour</b> entre les pôles Turin (1h15), Marseille (2h30) et Grenoble (1h45)</p> <p>Les projets de <b>E-Santé</b> qui pourront se développer une fois que le Très Haut Débit sera mis en place</p> <p><b>Schéma Unique des Solidarités + Schéma des Services aux Familles</b> sont en cours de réalisation par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la période 2016-2021</p> <p>La prise en compte de la <b>dimension transfrontalière</b> en matière d'accès aux soins</p>	<p><b>Menaces à prendre en compte</b></p> <p><b>Territoire de montagne</b>  <b>Aléa climatique</b>  <b>Moins de services publics</b>  <b>La répartition des médecins</b> sur le territoire pose des problèmes d'accès aux soins pour les habitants des zones les plus éloignées</p> <p>Les <b>difficultés</b> autour de l'<b>Hôpital de Briançon</b> et du secteur sanitaire et social en général</p> <p>La <b>difficulté de remplacer les médecins généralistes</b> partant à la retraite</p>



Atouts/points forts	Faiblesses
<p>Un territoire jeune et actif</p> <p>Un territoire entreprenant</p> <p>3 villes importantes Briançon, Guillestre et l'Argentiere La Bessée</p> <p>La ville de Guillestre est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation des centres-bourgs</p>	<p>Un foncier contraint et limité</p> <p>Un secteur productif peu développé</p>
Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
<p>L'attrait récent du territoire pour les entreprises italiennes et l'encouragement à la coopération transfrontalière</p> <p>La dynamique des villes et les projets</p>	<p>Des chefs d'entreprises âgés, représentant un risque de fermeture d'activités</p> <p>Parc immobilier parfois ancien nécessitant des travaux de rénovation</p> <p>Secteur immobilier tendu</p>

### THEMATIQUE 3

### ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Atouts, potentiels	Faiblesses
<p>Une destination touristique montagne prisée été comme hiver</p> <p>L'accueil de manifestations et événements sportifs d'envergure : Tour de France, Giro, Mondial de l'escalade, Championnat de France de Kayak, de VTT, Coupe du monde de kayak extrême,</p> <p>La possibilité de pratiquer un grand nombre de sports de nature hivernaux et estivaux</p> <p>Des sites d'envergure : Pelvoux, le deuxième « spot » d'alpinisme français ; La Grave, première station free-ride française</p> <p>---</p> <p>Nombre d'espaces muséographiques, de découverte scientifique et patrimonial important sur le territoire</p> <p>Une richesse patrimoniale immense, avec deux sites faisant partie du Réseau Vauban, labellisés Patrimoine mondial de l'UNESCO</p> <p>Un tissu associatif riche, dynamique et structuré à l'échelle du PETR autour d'un centre de ressource : l'ADSCB</p> <p>Ville d'Arts et d'Histoire de Briançon, avec un service du patrimoine</p> <p>Des événements culturels intenses en été et présents tout au long de l'année</p> <p>--</p> <p>La fibre optique déjà arrivée sur le briançonnais et un plan de développement qui prévoit la couverture numérique du territoire</p> <p>Deux pépinières d'entreprises en lien avec le développement du numérique ; a permis l'installation et le développement de starts-up</p> <p>Education numérique : école numérique rurale déployée dans tous les collèges</p> <p>SIG mutualisé à l'échelle du département et</p>	<p>Zones blanches sur certaines parties du territoire</p> <p>Manque de politique touristique globale</p> <p>Dépendance économique au tourisme</p> <p>Problème de l'importance des lits froids sur le territoire</p> <p>--</p> <p>Manque de politique culturelle : plusieurs fois évoquées le fait de passer le territoire en « Pays d'Arts et d'Histoire », mais jamais mis en œuvre</p> <p>Manque de communication globale sur les atouts culturels et patrimoniales du territoire</p> <p>---</p> <p>Un territoire en « bout de ligne » pour les réseaux : problèmes liés au faible débit</p> <p>Pas de politique sur « l'open-data » dans le département</p> <p>Manque d'e-service proposés par les communes (dématérialisation administrative notamment).</p> <p>Manque de formation et d'accompagnement des agents pour l'utilisation du numérique</p> <p>Faible niveau de bandes passantes et zones blanches GSM</p> <p>---</p> <p>Mobilité : concurrence des acteurs</p> <p>Manque un site-une plateforme recensant l'ensemble de l'offre existante de transport en commun sur le territoire</p> <p>Agriculture et circuits-courts : diverses</p>

<p>coordonné par le Conseil Départemental, projet qui fonctionne bien dans une démarche partenariale avec les EPCI</p> <p>Des stations dynamiques Montgenèvre = station connectée Risoul station branché Serre chevalier ski et environnement</p> <p>Expérience de territoire intelligent axé sur l'énergie</p> <p>Mise en réseau des bibliothèques avec banque de donnée mutualisée et numérique qui fonctionne très bien</p> <p>--</p> <p>Un territoire attractif pour les jeunes, qui viennent notamment y trouver un travail saisonnier avec un cadre de vie en lien avec leurs attentes</p> <p>Un niveau de qualification en progression, lié en partie aux niveaux de qualifications des nouveaux arrivants</p> <p>Plusieurs centres de formation sur le territoire, dans différents domaines : sports de nature, métiers du bâtiment, métiers de la santé et du soin</p> <p>Un territoire entreprenant</p> <p>Un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise actif, structuré et exemplaire : Plateforme Initiatives Nord HA, CMAR, CCI, Pépinières d'entreprises sont partenaires et coorganisateur des Cafés Créations et de la formation Osez Haut</p> <p>Mise en relation des entrepreneurs via le Club des Entrepreneurs et Matin'Eco</p> <p>2 pépinières et 2 hôtels d'entreprises : Altropolis et Lucéo</p> <p>Une culture de l'entrepreneuriat, importance du nombre d'auto entrepreneurs et du nombre de création d'entreprises : plus de 1000 porteurs de projets reçus aux Cafés Création depuis 4 ans</p> <p>Un territoire maillé de petites entreprises : 81% dans les secteurs des services et commerces</p>	<p>initiatives, attention à la fragmentation du secteur</p> <p>Des emplois précaires, dont les nombreux emplois saisonniers, et un niveau de revenu moyen inférieur à la moyenne régionale : les revenus moyens déclarés sont de 22 585 € en 2011 contre 24 453 € pour PACA la même année, et les revenus salariaux moyens sont de 17 680 € contre 20 495 € en 2012.</p> <p>Un secteur productif peu développé : avec seulement 2% des emplois locaux dans le secteur agricole, une faible exploitation de la ressource en bois disponible sur le territoire et peu d'industries</p> <p>Un foncier contraint, à cause d'un parcellaire très morcelé compliquant les aménagements et créant une forte concurrence entre les occupations foncières (notamment entre les activités agricoles et touristiques, agricoles et zones d'hébergements...)</p> <p>Le secteur agricole est peu développé, en représentant seulement 2% de l'emploi local</p> <p>Des conditions climatiques contraignantes pour la production agricole et qui limitent la compétitivité des productions</p> <p>Manque de valorisation de la production agricole</p> <p>Une déprise agricole présentant un risque de fermeture des paysages</p> <p><u>Place de la forêt dans la vie et l'économie locale :</u></p> <p>Des contraintes climatiques et topographiques qui induisent une difficulté de mobilisation des bois en altitude</p> <p>Le réseau de traîne secondaire est peu adapté aux nouveaux outils</p> <p>Les limitations de tonnage sur les axes routiers pouvant entraver l'exploitation forestière</p> <p>Les bois partent majoritairement en Italie alors que la seconde transformation</p>
--	--

Dans le BTP, les plus importantes entreprises du bâtiment sont concentrées sur le territoire du PETR

Un territoire actif

Un taux d'activité de 48.9% en 2008, nettement supérieur aux moyennes départementales de 45.7% ou nationales (44.2%).

Un chômage modéré (8.2% contre 11.4% en région PACA)

Des emplois en progression de 2000 à 2012 dans les secteurs des services aux entreprises (+47%), du tourisme, sport et loisirs (+13%), de la construction (+4%), des commerces et services locaux (+15%), du transport (+22%), de l'information-communication (+29%)

Une culture de la pluriactivité sur le territoire avec des activités saisonnières (essentiellement dans les stations de ski en hiver) permettant de compléter des activités agricoles avec un emploi saisonnier hivernal, forestières, artisanales ou du BTP

La structuration des filières viandes et lait en circuits-courts à l'échelle du PETR :

- Autour de l'abattoir intercommunal de Guillestre
- Un label propre au territoire : Agneau Guil et Durance
- L'existence de 3 fromageries coopératives ou artisanales sur le territoire
- La plateforme « Echanges Paysans » active sur le département et sur le territoire
- 3 AMAP sur le territoire

#### **Place de la forêt dans la vie et l'économie locale :**

Le travail du bois, une activité traditionnelle et un artisanat de qualité

Forte concentration d'entreprises de la filière forêt/bois (spécificité départementale)

Demande de plus en plus importante pour du bois de qualité par les professionnels

Présence d'un marché transfrontalier ouvrant des perspectives d'exportation si excédent

De nombreux projets bois sur le territoire

Structuration en cours pour la filière Bois-énergie

Mélézin compatible avec le pastoralisme

Plateforme bois énergie sur le territoire

**importe du bois extérieur au territoire**

Utilisation de seulement **20% de bois local** pour la 2<sup>ème</sup> transformation

Problèmes liés aux modes de ventes et au manque d'information sur les ventes en forêt communales

Problèmes de passations et de reprises d'activités des exploitants et des scieurs  
Une culture forestière des collectivités à consolider

Problème de foncier pour le développement installation des entreprises de la filière forêt/bois  
**Cloisonnement des acteurs** avec des difficultés à communiquer

Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
<p>Un territoire attractif</p> <p>Une destination touristique, des richesses naturelles et patrimoniales prisées et reconnues, un cadre de vie exceptionnel</p> <p>Un territoire sportif</p> <p>Tenir compte de l'évolution des demandes d'hébergements et insister sur la qualité des hébergements recherchés</p> <p>Pouvoir répondre aux demandes de courts séjours et de fractionnement des semaines de réservation</p> <p>Travail de coordination des trois espaces valléens du territoire, réalisé par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras au moment de la rédaction des plans et pour le suivi de ceux-ci → souci de cohérence à faire perdurer</p> <p>Travail de coordination autour des « Contrats Stations de demain »</p> <p>---</p> <p>Le tourisme scientifique</p> <p>Volonté de coordination et de coopération des différents espaces muséographiques et espaces de découverte → sur la communication, monter des offres communes, échanges de bonnes pratiques</p> <p>Intérêt des touristes pour le « local », la culture locale, les événements festifs et l'artisanat</p> <p>--</p> <p>Ecole du web avec la CCB et Altipolis : première promotion pour 2016</p> <p>Le travail du Conseil Départemental autour d'un Schéma Départemental des Usages du Numérique</p> <p>L'attrait récent du territoire pour les entreprises italiennes et l'encouragement à la coopération transfrontalière</p> <p>Les possibilités de formation à distance, prenant en compte les contraintes de mobilité, permettant</p>	<p>Des conditions d'installation difficiles pour les familles, un coût de la vie élevé</p> <p>Des saisons touristiques de plus en plus courtes et concentrées : en hiver sur la semaine du Nouvel An et les vacances de février et en été du 1<sup>er</sup> au 15 Aout</p> <p>Une baisse structurelle du nombre de nuitées. Une augmentation des lits froids en stations touristiques et certains hébergements qui ne sont pas qualitatifs.</p> <p>Des modifications climatiques qui menacent les conditions d'enneigement, retardent souvent le début de la saison hivernale et majorent les risques naturels</p> <p>Les impacts du tourisme sur le milieu naturel</p> <p>--</p> <p>Des aides pour le financement lié à l'investissement mais peu de subventions concernant le fonctionnement des structures → donc penser au cout de fonctionnement lors des projets de nouveaux espaces de découverte</p> <p>Les projets non coordonnés nuisent au développement d'une cohérence territoriale et à la mise en place d'une politique culturelle commune</p> <p>--</p> <p>Attention à ne pas avoir un territoire à deux vitesses : l'installation de la fibre optique sur le briançonnais a débuté en 2016 et sera installée progressivement sur le reste du territoire. il faut prendre conscience des concurrences possibles et des disparités du territoire pour ne pas amplifier celles existantes et ne pas en créer de nouvelles. Le Queyras et la Vallouise connaissent des problèmes de connexion fréquents.</p> <p>Une information touristique numérique fragmentée, ce qui risque de disperser les informations</p> <p>--</p>

<p>une offre de formation plus importante sur le territoire</p> <p>Dans la construction et le BTP, les niches économiques liées à l'écoconstruction</p> <p>--</p> <p>Travail autour de la <b>transmission / reprise d'entreprises</b> sous LEADER → fiche action 5 « Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire »</p> <p>Travail autour du <b>SAT = Système Alimentaire Territorialisé</b>, porté par le PNRQ pour le territoire PETR</p> <p>Mettre en place des menus s'appuyant sur les produits locaux + travail du LEADER sur ce sujet → fiche action 7 « Soutenir le consommateur local et les circuits courts »</p> <p>Travail autour du <b>foncier</b> : possibilité d'aider à la gestion des AFP existantes ; dans un objectif d'optimiser les parcelles</p> <p><b>Un fort potentiel sur les produits d'ossature et de structure bois</b></p> <p><b>Un potentiel de valorisation de la ressource locale</b> au travers de la certification « BOIS DES ALPES » + possibilité de certification ou de labellisation</p> <p>Des entreprises de la <b>2<sup>ème</sup> transformation</b> qui se rapprochent des scieries locales pour monter des projets communs</p> <p>Une forte demande extérieure pour participer à des <b>actions d'éducation à l'environnement</b></p> <p>Créer une <b>véritable filière bois énergie locale</b> en lien avec les fournisseurs bois énergie et les maîtres d'ouvrage</p> <p>La <b>dynamique des partenaires publiques</b> pour la filière Bois</p> <p>Des liens à imaginer entre la <b>forêt et la dynamique liée au tourisme et aux loisirs</b></p> <p>Nouveau schéma régional d'aménagement conforme aux attentes du territoire en termes de <b>multifonctionnalité</b></p>	<p><b>Des chefs d'entreprises âgés</b>, représentant un risque de fermeture d'activités</p> <p>--</p> <p>Forte diminution du nombre d'agriculteurs sur le territoire</p> <p>Faible <b>taux de renouvellement</b> des exploitations et des agriculteurs assez âgés représentant un risque supplémentaire de perte d'activités agricoles</p> <p><b>L'accès au foncier</b> : Difficultés pour trouver des terrains permettant des installations de jeunes hors cadre familial</p> <p><b>La revente des espaces agricoles à un prix très élevé</b> ne permettant pas d'installer des jeunes sur les exploitations existantes</p> <p><b>Le cloisonnement entre les acteurs de la filière bois</b> (amont et aval)</p> <p>Baisse du prix du résineux</p> <p><b>Dimension Internationale</b> du marché du bois</p> <p>Fermeture des landes, du bocage, des zones pâturées d'intersaisons par la forêt</p> <p>Le développement d'activités susceptibles de provoquer des conflits d'usage, les mutations sur les territoires de chasse</p> <p><b>Le démarrage de grandes centrales régionales</b> demandeuses en Bois énergie</p>
---	---

Atouts, points forts	Faiblesses
<p>Axe routier (RN94) et ferroviaire constituant la colonne vertébrale des transports du territoire</p> <p><b>Forte attractivité touristique hivernale et estivale</b> liant la mobilité du territoire avec les flux touristiques</p> <p>3 pôles économiques et de population importants et répartis sur le territoire, la <b>mobilité intra-communale</b> est importante (40%).</p> <p>Ligne ferroviaire avec en bout de ligne la gare de Briançon</p> <p>La Communauté de communes du Pays des Ecrins a la <b>compétence transports</b></p>	<p>Une desserte difficile</p> <p>Un territoire de montagne et rural (peu dense) avec des besoins de mobilité importants et rendus compliqués par la <b>géographie et la météo</b>, ce qui rend les trajets <b>extrêmement dépendants de la voiture individuelle</b>.</p> <p><b>Offre de transports en commun et de mobilité douce</b> disparate avec de multiples acteurs, et autorités organisatrices du transport</p> <p><b>Faible utilisation des modes de transport alternatifs</b>, d'écomobilité (covoiturage, autopartage, véhicules électriques...) et doux (piéton, cycles, ...)</p>
Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
<p>Programmes LEADER, Espace valléen et TEPCV Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte</p> <p><b>Fort potentiel de développement des transports alternatifs</b> pour les activités touristiques mais également pour la mobilité de la population locale</p> <p><b>Développement des activités touristiques d'itinérance</b> = développement d'une autre idéologie de la mobilité et des demandes de plus en plus importante sur de l'itinérance douce</p> <p><b>Fortes volontés de développer des pistes cyclables</b>, voies vertes sur le territoire mais des freins à ce développement persistent : notamment sur les questions du foncier et du cout des aménagements</p> <p>Des initiatives qui se développent pour promouvoir la <b>découverte de la montagne « autrement »</b> que par le transport en voiture individuelle</p> <p>La mise en place de bornes pour un réseau de <b>véhicules électriques</b></p>	<p>Un <b>vieillissement de la population</b> avec une augmentation du nombre de retraités</p> <p>Des <b>modifications climatiques</b> menaçant les conditions d'enneigement, et majorant les risques naturels Transports multimodaux peu développés</p> <p>Des <b>propositions d'écomobilité</b> (navettes) à destination des stations de ski l'hiver, mais des expériences mitigées en termes de fréquentation et des difficultés sur les liaisons multimodales</p> <p>Le <b>trafic routier est fortement soumis aux déplacements saisonniers et touristiques</b> avec parfois des gros bouchons en période hivernale</p> <p><b>Menaces de fermetures de lignes ferroviaires</b> : collectif de l'Etoile de Veynes mené par les Conseils de Développement du département</p>

## THEMATIQUE 5:

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Atouts / points forts	Faiblesses
<p>Des valeurs de développement durable partagées</p> <p>Une biodiversité variée et riche</p> <p>Un accroissement courant annuel des forêts très supérieur au prélèvement annuel</p> <p>Un réseau de desserte forêt plutôt satisfaisant</p> <p>Une forêt multifonctionnelle</p> <p>Très peu de conflits d'usage</p> <p>Une forêt majoritairement communale et donc majoritairement gérée</p> <p>Qualité et diversité des essences forestières</p> <p>Réservoir français de mélèzes</p> <p>Une culture de la pluriactivité</p> <p>Dynamique sur les énergies renouvelables</p> <p>SEM et centrales villageoises</p>	<p>Un avenir incertain pour les mélézins de certaines forêts</p> <p>Un faible taux de boisement</p> <p>Morcellement extrême du foncier en forêt privée → cela engendre une absence de gestion durable</p> <p>Peu d'exploitation en forêt privée à cause du foncier et du manque de personnel</p> <p>Une forêt très largement sous exploitée</p>
Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
<p>Le soutien institutionnel à la transition énergétique :</p> <p>Territoire à énergie positive pour la croissance verte</p> <p>Territoire zéro déchet zéro gaspillage</p> <p>Mise en place d'un SAT – Système Alimentaire Territorialisé</p> <p>De nouvelles opportunités liées aux changements climatiques</p> <p>Volonté de stocker et de limiter les émissions de gaz à effet de serre favorisant les constructions bois</p> <p>Une demande croissante en énergie renouvelable et en matériaux locaux</p>	<p>Le réchauffement climatique induit des évolutions des milieux, des étages alpins de certaines essences forestières → concurrence avec de nouvelles espèces</p> <p>Toutes les variétés d'essences floristiques sont à prendre en compte : biodiversité remarquable et biodiversité ordinaire</p>



Atouts potentiels	Faiblesses
<p>Un secteur associatif développé</p> <p>Une croissance démographique repose sur un <b>solde naturel positif</b> mais aussi sur les apports des <b>migrations</b>, qui ont toujours été très importantes.</p> <p>D'où la notion de « <b>territoire d'accueil</b> » mais aussi de « <b>territoire choisi</b> ».</p> <p>Le taux de variation annuel moyen a été de 0.7% entre 1999 et 2009.</p>	<p>L'emploi sur le territoire est assez particulier du fait de la <b>saisonnalité importante</b></p>
Opportunités à saisir / Menaces à prendre en compte	
<p>La volonté de "<b>faire ensemble</b>" des acteurs et élus du territoire</p> <p>L'engouement pour le "<b>consommer local</b>"</p> <p>L'adhésion de la population locale aux <b>événements culturels et sportifs</b></p>	<p>Des risques de <b>disparition de services publics</b> (services hospitaliers, train de nuit...)</p> <p>La <b>part croissante des personnes âgées</b> dans la population</p>

## Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

Les mesures en faveur des territoires ruraux définies à l'issue des comités ministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015 sont pour la plupart mises en œuvre :

<p><b>Axe 1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services et accompagner au quotidien les habitants des territoires ruraux</b></p>	<p><u>Assurer l'égalité d'accès aux soins par l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 MSP ouvertes : Aiguilles, L'Argentière la Bessée</li> <li>• 2 MSP en projet : Vallouise et Guillestre</li> <li>• Le centre hospitalier d'Aiguilles dit de "proximité" est pérennisé</li> <li>• L'offre médicale libérale reste stable, mais concentrée sur les deux pôles urbains du département ; certaines spécialités sont en décroissance et poseront, à terme, le problème de l'accès dans le secteur public.</li> <li>• Dans l'hôpital de référence du territoire (Chicas), des conventions et des consultations avancées dans le domaine de l'oncologie sont organisées et associées à l'acquisition d'équipement lourd, (deuxième IRM en cours d'acquisition).</li> <li>• La télémédecine se met en place : prise en charge des accidents vasculaires cérébraux et imagerie médicale (convention avec des sociétés d'interprétation radiologique à distance).</li> <li>• Des projets expérimentaux sont en cours : télé ophtalmologie par utilisation de matériel nomade, surveillance à distance de plaies. Des associations initient des expérimentations et des suivis à domicile par le biais d'une surveillance domotique avec objets connectés.</li> </ul>
	<p><u>Développer les maisons de services au public (MSAP)</u></p>	<p>4 relais de services publics (RSP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• QUEYRAS (RSP basé à Aiguilles),</li> <li>• GUILLESTROIS (RSP basé à Guillestre),</li> <li>• PAYS DES ECRINS (RSP basé à L'Argentière la Bessée),</li> <li>• La Grave en lien avec la Poste.</li> </ul>
	<p><u>Mieux coordonner l'évolution des réseaux de services publics.</u></p>	<p>La réunion de lancement de l'élaboration du schéma d'accessibilité des services au public s'est tenue le 3 mai 2016, co-présidée par le Président du Conseil départemental et le Préfet. Le diagnostic se basera sur l'étude proposée par l'INSEE.</p>
	<p><u>L'école en milieu rural</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'écoles connectées sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du</li> </ul>

		<p>Queyras, Ecole numérique à Briançon</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 regroupements pédagogiques et 8 "conventions ruralité" en cours d'élaboration sur le département</li> <li>• 14 réseaux "écoles-collège" en cours d'écriture d'un projet pédagogique</li> <li>• Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans l'élaboration de leur projet éducatif territorial. Les Projets éducatifs territoriaux font l'objet d'un accompagnement particulièrement actif porté par les services de l'état ceci dans le cadre d'une coopération étroite (DDCSPP et DSDEN 05). Un personnel de la DSDEN est détaché sur cette mission</li> </ul>
	<p><u>Favoriser la réhabilitation des logements privés grâce au programme "Habiter mieux" de l'ANAH</u></p>	<p>Dans le cadre du programme d'intérêt général porté par le conseil départemental sur la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité, 58 logements ont été traités pour 650 K€ d'aides Etat (ANAH +FART). La DDT anime le pôle départemental de lutte contre la précarité énergétique avec le Conseil départemental.</p>
<p><b>Axe 2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux</b></p>	<p><u>Soutenir l'agriculture durable</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 GIEE agréés dans le département (lait, porc, et bovin viande).</li> </ul>
	<p><u>Mettre en oeuvre la transition écologique et énergétique</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire a signé une convention TEPCV</li> </ul>
<p><b>Axe 3 – Assurer la mise en réseau des territoires</b></p>	<p><u>Conforter le réseau des bourgs-centres et des villes moyennes</u></p>	<p>La ville de Guillestre est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation des centres-bourgs. Dans le cadre de la deuxième enveloppe du FSIL les Hautes-Alpes proposent d'aider financièrement les projets d'accompagnement de développement pour les bourgs-centre et villes moyennes de Briançon et Guillestre.</p>

# Etat des dispositifs portés par le PETR ou à son échelle



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

LE  
PETR  
PORTE LES  
PROGRAMMES  
SUIVANTS

## Région PACA **CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)**

Définit une stratégie de développement territorial qui repose sur la rencontre entre les priorités régionales et les priorités locales. Le projet proposé par le territoire s'articule autour des quatre orientations suivantes : impulser et accompagner la transition écologique et énergétique, favoriser un aménagement du Territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière, conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi, renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires.



## **CONTRAT UNIQUE DE RURALITE**

Signé entre le PETR et l'Etat a comme objectifs de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire, fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de visibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets. 6 volets sont mis en avant : l'accès aux services et aux soins, la cohésion sociale, la transition énergétique, les mobilités, l'attractivité du territoire et la revitalisation des bourgs-centres.



## **TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)**

Outil d'animation qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique et le combattre efficacement afin de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. En lien avec le plan climat énergie du Parc Naturel Régional du Queyras et les territoires «Zéro déchet, Zéro gaspillage» ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire. Cela est possible via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants : réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits, et recycler tout ce qui est possible.

## G.N. Région PACA **La GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS (GIRN)**

Complète l'approche classique et segmentée basée essentiellement sur la réduction des aléas grâce à la construction d'ouvrages de protection, en proposant une approche territoriale globale. La GIRN cherche à développer une synergie sur l'ensemble de phases de gestion et ce à une échelle spatio-temporelle plus grande que celle communément utilisée. On tend à gérer les risques à une échelle pluri-communale et sur des pas de temps plus longs que celui de la gestion de crise. La gestion intégrée se base sur les besoins des territoires afin de proposer avec l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturelles et de la gestion de crise, des solutions adaptées qui soient en adéquation avec leurs capacités financières, humaines et matérielles.



## **LEADER (Liaisons entre Actions Développement de l'Economie Rurale)**

Programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. La stratégie du programme sur le territoire du PETR est « d'ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ». Il s'agit de créer les conditions permettant d'atteindre cet objectif stratégique. Pour cela, 8 axes ont été définis : l'accès à l'habitat, la mobilité soutenable et durable, les opportunités économiques, le soutien aux circuits courts, la diminution des dépenses énergétiques des logements, la transmission/reprise des entreprises, le soutien aux apports innovants et le tourisme endogène.

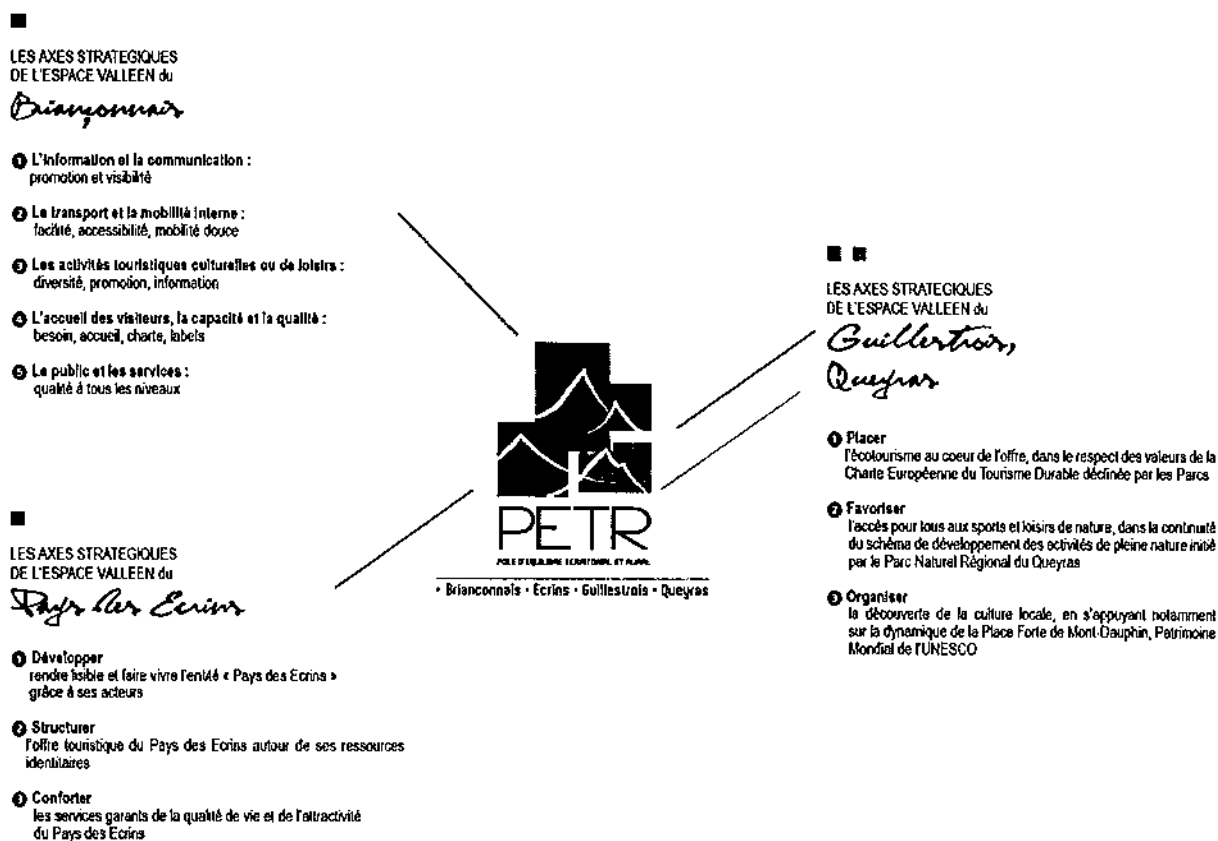


## **FILIERE BOIS ET CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**

En coordination avec les projets des trois Communautés de communes et en relai de la Région, le PETR se réengage sur le développement et la structuration de la filière bois, éléments écologiquement, économiquement, énergétiquement et structurellement importants pour notre territoire.

## ESPACES VALLEENS

Le PETR est coordinateur de la démarche ; C'est le cadre retenu pour la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement et d'aménagement des territoires du massif alpin : politiques spécifiques des territoires de montagnes en PACA et Rhône Alpes. Il s'agit de la stratégie territoriale de développement intégré et de diversification dans laquelle des activités touristiques et des services sont complémentaires et associés à l'échelle d'une destination touristique, à partir d'un objectif central de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Sur le territoire du PETR, 3 espaces valléens (Briançonnais, Pays des Ecrins et Guillestrois-Queyras) ont été retenus.



# LE CONTRAT

## LES OBJECTIFS ET LE PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL

Dans la logique de projet de territoire, et dans le but constant de faire converger les politiques publiques de notre territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

Le présent contrat respecte le plan et les six thématiques prioritaires définis par l'Etat comme suit

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs;
3. L'attractivité du territoire (le tourisme, le développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale.

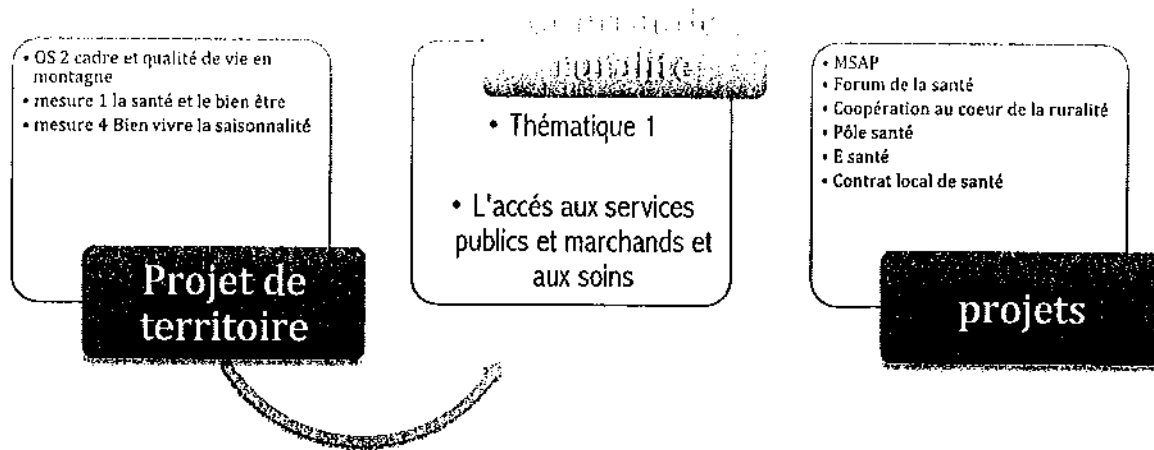
La thématique transversale de ces 6 axes est la spécificité montagne du territoire que l'on retrouve ainsi sur chacun des thèmes.

Le contrat s'appuie sur le projet de territoire, son plan d'action et la convention territoriale qui va être établie entre le PETR et les EPCI le composant.

**L'objectif de ce contrat est, par le biais de son suivi par le PETR, de faire converger les politiques publiques en territoire de montagne, afin de faire ensemble pour plus d'efficience.**

## THEMATIQUE 1

### Accès aux services publics et marchands et aux soins



- Objectif: 1. 1 :

**Favoriser l'accès aux services publics** en confortant les lieux d'accueil mutualisé. Maintenir, compléter et organiser les services nécessaires aux populations et aux acteurs locaux.

Rendre le territoire attractif pour donner envie de s'y installer et d'y rester, en se dotant notamment d'outils numériques pour s'adapter aux nouvelles tendances de consommation.

#### Les actions concrètes et opérationnelles :

MSAP Guillestrois, Queyras, Pays des Ecrins, projet sur le développement de l'accueil numérique par l'OT Queyras, projet Pluralps

- Objectif: 1. 2 :

**Engagement d'une réflexion globale sur l'offre de santé** : des maisons de santé adaptées et leurs lieux d'implantation pour un équilibre et une unité territoriale, afin de créer une attractivité assurant le maintien des professionnels de santé et permettant d'accueillir aussi des spécialistes qui ne sont pas représentés sur le territoire

**Développement des services de e-santé** : téléconsultation, télésurveillance médicale ou encore téléassistance médicale face inquiétudes récurrentes sur le maintien et le fonctionnement des équipements de santé existants sur le territoire, notamment autour de l'hôpital de Briançon

**Permettre le maintien d'une offre de santé sur le territoire en tenant compte de l'ensemble des enjeux** (territoire de montagne, territoire de soin historique, qualité de

l'environnement, impact important sur l'emploi, les liens entre le tourisme et la santé/bien-être, vulnérabilité du système du aux écarts de population)

Faire connaître l'offre existante auprès des populations locales et touristiques

Développer une offre liée à la qualité de vie et à la santé sur le territoire

S'appuyer sur le **contrat Local de Santé** signé entre la Commune de Briançon et l'ARS en 2014, et Briançon est labellisée « Ville OMS »

**Travailler avec la population italienne pour coordonner l'existant et les projets ;** Une utilisation de l'offre de soins du briançonnais par les italiens, Il faut tenir compte de cette proximité géographique avec la Vallée de Suse et l'intégrer dans notre offre de soins et mettre en place des protocoles d'entente avec l'Italie pour l'accès aux soins ; l'accueil des internes italiens dans le briançonnais et une réflexion peut être menée sur la mutualisation des compétences spécifiques entre les vallées italiennes et briançonnaises .

#### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Pôle santé du Guillestrois (Guillestre, Vars, Risoul) ; diagnostic des potentiels et possibilités à l'échelle du pays, aménagement intérieur fonctionnel du pôle de la Gyronde à Vallouise, équipement de la maison de santé du Queyras ; ...

Mise en place d'un forum sur la santé et le bien être en lien avec l'ARS et les structures locales ; une coopération sera mise en place pour travailler sur la santé dans les territoires ruraux, la santé au cœur de la ruralité ;

La E santé.

Mise en place de journées de dépistage regroupant différents professionnels de santé (médecin généraliste, ophtalmologiste, gynécologue, dentiste, dermatologue, kinésithérapeute, ostéopathe, sécurité sociale, etc) pour les publics saisonniers et travailleurs indépendants. Cette action est à construire avec les différentes Maisons de Santé du territoire.

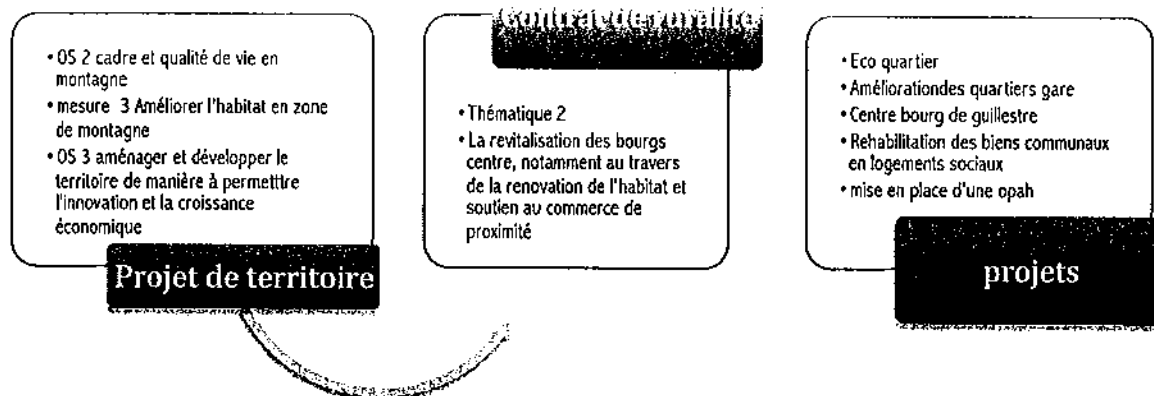
Via le contrat local de santé un volet saisonnalité avec des journées dédiées aux saisonniers qui vont être mises en place.

Un projet de recherche de propositions innovantes pour faire venir sur le territoire des médicaux, para médicaux, cabinets...



## THEMATIQUE 2

### Revitalisation des centres bourgs



- Objectif: 2. 1 :

Développer les centres bourgs afin de développer leur centralité et les services qu'ils proposent aux habitants.

**Mettre en avant des projets d'aménagement d'ensemble** fruits d'une vision partagée du territoire, en s'appuyant sur les aménagements de quartier, mais aussi d'espaces publics par des aménagements durables et intégrés ; nous valoriserons les opérations d'aménagement de quartiers comme les EcoQuartiers, qui créent de véritables leviers de ville durable, ainsi que les récréations de cœur de village qui redynamisent la vie dans les centres bourg. Les opérations d'aménagements d'espaces publics intégrées et mutualisées comme les espaces de stationnement mutualisés, ou les parcs publics, jardins familiaux seront mis en avant.

Une attention particulière est donnée aux **aménagements de quartier gare**, il faut rendre les lieux plus fonctionnels et agréables afin que leur utilisation devienne simple et automatique, mais également des centres bourg afin de les redynamiser. Réaménager les espaces afin que les sites retrouvent leur caractère villageois : renforcer la notion de centre bourg, en créant un espace de vie plus agréable, favorisant l'épanouissement, la convivialité et la vie locale afin d'humaniser cette partie d'un village.

### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Une initiative expérimentale de création d'un lieu parc à parc liant aménagement et lien social, avec espaces publics, jardins familiaux jardins d'enfant et espace de rencontre, va être lancée en lien avec l'éco quartier de Briançon, approche environnementale de l'urbanisme avec une volonté forte d'être un lieu d'expérimentation d'excellence et de performance énergétique.

L'accompagnement à la réflexion d'amélioration du Centre bourg de la commune de Guillestre, seule lauréate du département des Hautes-Alpes (2 communes lauréates sur la Région PACA), à l'appel à manifestation d'intérêt national de revitalisation des Centres bourgs.

La réhabilitation des quartiers gare, celui de Briançon avec un pôle multimodal et celui d'Eygliers seront tous les 2 départ de cheminement doux. Il en sera de même avec le projet sur l'Argentière la Bessée avec création de cheminement vers le centre-bourg et vers la voie verte existante avec amélioration de la signalétique, aménagement permettant un meilleur accueil.

- Objectif 2.2

#### **Valoriser les réhabilitations de quartiers anciens, en privilégiant les logements sociaux.**

Cette production de logement sociaux ou de logements doit permettre de satisfaire aux besoins des saisonniers, mais en prenant compte la sobriété foncière et plaçant l'habitat au centre d'une réflexion transport – emploi - services.

Mais aussi contribuer à **lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique** et à **améliorer le bâti existant notamment son accessibilité**. Il semble nécessaire d'élaborer un Plan Local d'Habitat qui trace les priorités pour notre territoire, mais aussi en axant sur les centres anciens et la rénovation énergétique de l'habitat nous pouvons élaborer des OPAH. La question de la création de logements adaptés à différents publics (faibles ressources / dépendantes / saisonniers agricoles) ressort aussi comme une de nos priorités.

### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

De nombreuses communes souhaitent réhabiliter leurs biens communaux en logements sociaux c'est le cas de la commune de Villard Saint Pancrace qui souhaite réhabiliter le presbytère par la création d'une maison médicale au rez de chaussée mais également de logements sociaux sur les niveaux 1 et 2, idem pour la commune de Molines en Queyras ou celle des communes de Puy St Vincent et d'Eygliers qui souhaitent réhabiliter leur ancienne école en vue de la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mise en place d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) renouvellement urbain dans le centre bourg Guillestre.

## FOCUS SUR

# LE PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE GUILLESTRE

## 1/ Le volet urbain

---

Afin de construire un projet urbain cohérent sur le long terme, la Ville de Guillestre a réalisée dans le cadre de son projet de revitalisation centre bourg ; une étude de programmation urbaine. Celle-ci a fait l'objet d'un volet participatif.

Les objectifs sont :

### **Améliorer la qualité et la lisibilité des espaces publics**

L'ensemble des espaces publics en lien avec le stationnement, les liaisons motorisées, et les déplacements doux va faire l'objet d'un traitement d'un point de vue qualitatif.

Cependant, l'ensemble du centre-ancien qui n'a pas encore été traité, va être réhabilité. Cela concerne particulièrement le secteur de la Frairie (centre-ancien nord)

Le secteur de la Tour d'Eygliers recevra un traitement spécifique avec le réaménagement du Jardin public. Les matériaux utilisés dans le réaménagement des voies autour du centre-ancien seront cohérents avec les aménagements déjà réalisés.

Un jardin public sera créé en lien avec le parking du secteur de la Selve et un espace vert sera également aménagé autour du parking du Simoust.

De manière générale, les aménagements intégreront l'élément végétal pour une meilleure intégration dans l'environnement et instaureront de petits espaces verts.

### **Vers un nouveau schéma de déplacement**

La commune a souhaité redéfinir son schéma de déplacement à l'échelle de la ville pour les véhicules motorisés, en retenant un certain nombre d'aménagements.

Les choix retenus doivent permettre de :

- améliorer la qualité des circulations motorisées dans le centre en améliorant la voirie existante (notamment créant / réorganisant les liaisons piétonnes afin d'éviter les conflits d'usages) ;
- désenclaver certains secteurs périphériques et lotissements ;
- d'éviter le report des flux destinés à ces quartiers vers le centre-ville en permettant des sorties plus directes sur la déviation de Guillestre (RD 902) ;
- de faire respecter les limitations de vitesse en affirmant le caractère urbain de certains tronçons.

Ces aménagements doivent entraîner une nouvelle logique de déplacement interne à la ville (nouveaux axes forts, notamment en liaison est/ouest, affirmation d'axes existants) mais aussi vers l'extérieur.

La commune a souhaité régler les problématiques régulièrement rencontrées au niveau du stationnement avec le manque de places (aux heures de pointes, en périodes de vacances), et-conséquence plus ou moins directe - énormément de stationnements anarchiques notamment en périphérie du centre-ancien.

Pour ce faire, les aménagements retenus s'articulent autour de 3 axes :

- ✓ Redéfinition des places existantes et de l'espace public afin de clarifier ce qui est du stationnement et ce qui ne l'est pas ;

- ✓ Augmentation globale du nombre de places en particulier en périphérie proche du centre ;
- ✓ Création de stationnement à durée limitée dans le centre.

Ainsi, la volonté de la commune dans le centre et en périphérie proche est de créer 3 parkings pour un total d'environ 120 places et de réaménager le parking du Champ de Foire avec un étage supplémentaire sur la partie basse pour 50 places supplémentaires.

- Favoriser la mobilité douce :

Guillestre a souhaité redéfinir son schéma de déplacement doux à l'échelle de la ville, et en liaison avec les campings et la commune d'Eygliers en retenant un certain nombre d'aménagements.

Les choix retenus doivent permettre de :

- Améliorer les liaisons piétonnes notamment entre le centre et les quartiers périphériques
- Réduire voire supprimer les conflits d'usage en particulier dans le centre ;
- Sécuriser les liaisons cyclables en liaison Guillestre / extérieur et en contournement de la ville.

Ces aménagements permettront de favoriser les déplacements doux à l'échelle de la ville, en particulier les liaisons internes au centre, mais aussi entre les différents pôles communaux et entre les quartiers résidentiels et ces polarités communales. Par corollaire, ces aménagements peuvent entraîner une baisse des flux motorisés dans le centre.

*Le projet urbain de la Ville de Guillestre va se concentrer dans un premier temps sur plusieurs axes :*

### **1/ Traitement de l'espace public**

*Poursuite de l'aménagement de l'espace public du centre ancien, indispensable pour accompagner le volet habitat de cette présente convention : traitement qualitatif et réseau du quartier de la Frairie*

### **2/ Améliorer la lisibilité et aménager le stationnement**

*Le diagnostic ayant mis en évidence des problèmes de stationnement et de lisibilité la commune souhaite s'engager sur la création de deux aires de stationnement : parking du Queyron et rénovation en superstructure pour le parking du champs de foire.*

*Ce dernier parking permettra de répondre aux nouveaux besoins de stationnement dans le cadre de la mise sur le marché de logements vacants situés dans le centre ancien.*

### **3/ Aménagement qualitatifs liés aux déplacements doux et motorisés**

*Aménagement qualitatif de la rue des Champs Elysées, cette rénovation s'inscrit dans la poursuite des aménagements réalisés (rue Petsche), il y a donc une poursuite du projet.*

*Aménagement du Queyron et création d'une voirie derrière l'école élémentaire afin d'assurer la continuité du cheminement piéton et apaisé depuis le centre-ville jusqu'à l'école et au collège.*

*Le projet urbain se concentre ainsi sur le centre ancien, ces aménagements sont importants pour accompagner la volonté de réhabilitation du parc d'habitat privé dégradé et vacant.*

## **2/ Le volet habitat (habitat privé et social)**

Une convention a été signée le 23 mars 2017 avec de nombreux partenaires : ANAH, Etat, Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, la Région PACA, le Département des Hautes alpes, la Caisse des dépôts PACA et l'Etablissement public foncier PACA ; pour la mise en place d'une OPAH Centre Bourg (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour la période 2017/2023.

Les objectifs à atteindre pour le volet habitat sont évalués à 142 logements minimum répartis comme suit :

- Volet incitatif (Logements subventionnés par l'ANAH) 96 logements dont

- 74 Logements occupés par leur propriétaire
- 22 Logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

- Volet coercitif prévisionnel (opérations subventionnées par l'ANAH), RHI et THIRORI (étude pré opérationnelle) 36 logements dont

Sous réserve de l'accord de la commission pour le dossier d'éligibilité

- 20 immeubles traités dans le cadre du dispositif RHI, permettant à terme la remise sur le marché environ 30 logements
- 5 immeubles traités dans le cadre du dispositif ORI, permettant à terme la remise sur le marché environ 6 logements

- Logements sociaux prévisionnels 10 logements dont

- 2 logements produits par le biais d'une opération de réhabilitation, (produits PLAI, PLUS, PLS), (réhabilitation de la maison Lavalette)
- 8 logements neufs construits, par type de produits (PLAI, PLUS, PLS), reconstruction en lieu et place de la maison Grenette écroulée

Selon les problématiques soulevées lors de l'étude opérationnelle, le volet « Habitat » portera sur plusieurs des thématiques suivantes.

### **Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé**

Il s'agit à la fois d'engager une démarche pour susciter des travaux de mises aux normes dans les logements et pour lutter contre l'insalubrité. Cette intervention concerne les bâtiments insalubres ou présentant un niveau élevé de dégradation. Les logements réputés dégradés sont principalement des logements vacants depuis de nombreuses années.

Au-delà des dispositions permettant d'abonder les aides en faveur de la réhabilitation du logement indigne sur le territoire communal, l'OPAH doit également permettre d'initier des programmes communaux (de type RHI et THIRORI) plus volontaristes et coercitifs afin d'enrayer durablement les phénomènes d'insalubrité des secteurs concernés.

**L'étude pré opérationnelle d'OPAH ayant mis en avant que le centre ancien concentre un grand nombre de logements vacants et dégradés depuis de nombreuses années, une étude complémentaire sur 3 ilots du centre ancien a ainsi été réalisée. Elle a permis de définir le volet « coercitif » de l'OPAH. Trois ilots sont concernés.**

Une vingtaine d'immeubles se caractérisent par des contraintes majeures cumulées : insalubrité irrémédiable (logements vacants), périls ordinaires avec IDH (Interdiction Définitive d'Habiter).

Cette situation justifie certaines démolitions partielles à totales.

Des opérations de Résorption de l'habitat Insalubres, ainsi que des opérations de restaurations immobilières seront menées sur les 3 ilots et sont inscrites dans le cadre de la convention d'OPAH Centre bourg.

L'objectif de ces opérations est de produire des logements attractifs (aération de la trame urbaine, regroupement d'immeubles pour offrir des logements confortables avec double orientation) mais aussi de valoriser les espaces publics.

## **Maîtrise de l'énergie et lutte contre la précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux**

Le volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme Habiter Mieux sur le territoire de l'opération de revitalisation du centre bourg (secteur d'intervention privilégiée), en complément d'autres aides publiques ou privées.

Ce protocole constitue une déclinaison locale du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

Les besoins potentiels ainsi que la demande exprimée par la population du territoire sont significatifs.

### **Lutte contre la perte d'autonomie dans l'habitat**

Le parc souvent vétuste et exigu situé en centre ancien présente des caractéristiques architecturales souvent contraignantes et inadaptées aux populations les plus âgées ou atteinte de handicap : petites surfaces développées sur trois à quatre niveaux, présence de nombreux seuils, cloisonnement, escaliers peu praticables, etc. Néanmoins, le maintien des populations âgées constitue un enjeu fondamental. L'OPAH doit être en mesure d'offrir les conditions financières et techniques à l'adaptation de ces logements.

### **Description des opérations concernant l'habitat social public**

L'Office Public de l'Habitat des Hautes Alpes (OPH 05) est le seul bailleur social présent sur la commune. Guillestre compte 104 logements sociaux répartis sur plusieurs lieux. Sur ces appartements, le taux de rotation est de 8%.

Aujourd'hui, la commune, ressent un besoin de développer le nombre de logements sociaux sur le territoire d'autant que le parc actuel est vieillissant. Depuis plusieurs années plus de 50 demandes en logements sociaux sont insatisfaites et récurrentes dont 30 qui précisent en choix premier la ville de Guillestre.

C'est dans ce contexte que la Ville de Guillestre et l'OPH05 souhaitent réaliser un projet de construction de logements sociaux. Ce projet se trouvera en positionnement stratégique du centre ancien : fond de la place Albert. Une maison s'étant écroulée en août 2014, cette parcelle est l'opportunité pour recréer un fond de place et construire un programme de logements sociaux attractif en cœur de ville à proximité des commerces et services. Le projet comporte également la réhabilitation de la maison Lavalette (maison du diocèse) aujourd'hui vacante et dans un état très dégradé.

La prise en compte de ces deux parcelles permettra ainsi de créer un véritable projet et de mettre en scène ce projet de logements sociaux.

Le projet est aujourd'hui en cours d'élaboration, il comportera une dizaine de logements accessibles.

### **Action sociale en matière d'habitat, de relogement ou d'hébergement**

#### **La production de logements sociaux conventionnés privés**

Afin de répondre à la demande locative à caractère social et très social recensée sur le territoire, tant au niveau de la commune centre que des communes alentours, la rénovation d'un habitat très dégradé souvent vacant va constituer une opportunité afin de produire du logement locatif privé conventionné de qualité, bien adaptée à une demande locale.

Il s'agira également de pouvoir disposer d'une offre de relogement potentielle dans le parc privé, en proposant aux bailleurs privés qui auront conventionné leur loyer avec l'ANAH de mettre leur logement à disposition.

### 3. le volet patrimoine

---

Parallèlement à la révisions de son POS valant élaboration d'un PLU la commune vient de lancer une étude pour la mise en place d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), en lieu et place des périmètres de protection de 500 mètres actuellement en vigueur autour des monuments historiques

L'AVAP est aujourd'hui en cours d'élaboration en phase de diagnostic.

La ville de Guillestre est dans une démarche de mise en valeur de son patrimoine.

L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine architectural, historique et naturel de Guillestre pour capter la population et lui redonner envie d'entrer dans le centre de Guillestre, et de découvrir le patrimoine.

Guillestre dispose en la matière d'atouts indéniables avec un centre ancien aux caractéristiques moyenâgeuses bien conservées, des remparts qui restent visibles à plusieurs endroits mais ne sont pas mis en valeur, des éléments architecturaux typiques (grau, celliers, marbre rose de Guillestre...), De grands travaux de restauration et de mise en sécurité ont d'ores et déjà été réalisés sur l'église Notre Dame d'Aquilon.

L'AVAP ainsi que l'étude de programmation urbaine permettront de créer des « circuits du patrimoine » bien identifiés (de nature différente selon si piéton, cycle ou voiture) accompagnés de fiches explicatives par élément de patrimoine pour faciliter la circulation touristique.

### 4. le volet services, commerces et équipements de proximité

---

#### Description du volet services, commerces et équipements de proximité

Guillestre concentre tous les services et commerces de proximité ; services à portée très locale et intercommunale: Les commerces et artisans sont répartis en centre-ville ou dans la zone d'activités du Villard.

Le nombre et l'importance de ces établissements témoignent bien du rôle de centralité de la commune. Toutefois, il faut noter que sur les 75 locaux commerciaux présents dans le centre-ville, 20 sont aujourd'hui vacants, soit près de ¼.

L'une des premières étapes pour favoriser l'activité commerciales et artisanales a été la mise en place de la journée Nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, qui s'est tenue le samedi 8 octobre 2016 et sera renouvelé le 14 octobre 2017.

Cette journée a été l'occasion de fédérer les commerçants et artisans en octobre autour d'une même manifestation commerciale. Les commerçants et artisans ont ainsi mis en place des animations, dégustations afin de mettre en valeur les commerces de proximité.

Afin de mettre en œuvre une véritable politique de développement économique, une réflexion pourra être menée à l'échelle de la future communauté de communes. Ainsi une étude portée éventuellement par la communauté de communes pourra être lancée en 2017 ou 2018 afin de faire un état des lieux et mieux connaître la situation commerciale et économique du centre-bourg et des zones périphériques et au-delà à l'échelle de l'ensemble des communes de la future Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras.

#### Habillage des vitrines vacantes

À mesure que les rideaux des boutiques se baissent, ce qui est malheureusement le cas dans nombre de centre-ville, les vitrines délabrées, véritables verrues, se multiplient. Leur réouverture étant bien souvent un travail de longue haleine, certaines communes ont décidé d'habiller ces magasins vacants de vitrophanie, c'est-à-dire d'un adhésif totalement occultant apposée sur une vitrine. Les

locaux commerciaux vides créent des discontinuités commerciales qui nuisent à l'attractivité du centre-ville. Elles donnent également une image négative des rues lorsqu'elles deviennent trop nombreuses, ce que la clientèle ne manque pas de remarquer. En conséquence, elles entretiennent le manque d'attractivité et participent à la désertification d'un centre bourg.

La vitrophanie des locaux commerciaux vacants cherche donc à redonner une meilleure qualité esthétique au linéaire marchand dans le but de valoriser et de dynamiser le centre-ville. Les vitrines ainsi habillées interpellent le passant.

Guillestre souhaite ainsi habiller les vitrines non occupées.

Pas de financement actuellement car non éligible FISAC.

### **Requalification de la zone d'activités du Villard**

Une étude urbaine réalisée pour définir le cadre de référence du Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) « villages et villes moyennes » du Guillestrois portée par la Communauté de communes du Guillestrois a fait ressortir la nécessité de requalifier et d'améliorer l'insertion paysagère de l'entrée de ville de Guillestre, au lieudit "Le Villard".

Ce lieu-dit se situe en bas de vallée, à deux kilomètres environ du centre-ville de Guillestre. C'est l'entrée de ville de la commune qui borde la route départementale RD902a et qui, depuis la route nationale toute proche, constitue l'axe stratégique de desserte du parc naturel régional du Queyras et des stations du domaine de la forêt blanche, Risoul et Vars.

Sur ce secteur, se sont implantées diverses activités commerciales, artisanales et les logements associés dont deux grandes surfaces alimentaires. L'ensemble présente un aspect architectural d'une grande disparité sans traitement paysager et a un caractère très "routier".

Or, le paysage est un élément essentiel du Guillestrois. La protection et la mise en valeur des paysages est l'un des enjeux forts qui ressort du PAS, programme d'aménagement solidaire du Guillestrois.

D'autant plus que cette zone se situe sous la citadelle de Mont-dauphin dont les fortifications, édifiées par Vauban, sont classées au patrimoine mondial de l'Unesco ; depuis laquelle elle est très visible.

Un site inscrit sur les espaces naturels et agricoles entourant Mont-Dauphin a d'ailleurs été instauré par décret du 19 août 2015. Il borde la zone d'activités du Villard.

Les enjeux sont donc importants.

L'étude de requalification paysagère est en cours est suivie conjointement avec la Communauté de Communes du Guillestrois.

En effet à compter du 01 janvier 2017, la gestion de cette zone sera de la compétence de la communauté de communes Guillestrois Queyras qui en aura désormais l'exercice exclusif.

D'ici cette échéance, cette étude sera donc l'occasion pour la commune de Guillestre de travailler en concertation avec la communauté de communes du Guillestrois Queyras afin d'avoir une vision claire de l'état actuel de cette zone d'activités et d'en programmer sa requalification.

### **Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux**

La commune de Guillestre a engagé les démarches nécessaires afin de répondre aux exigences réglementaires pour l'accessibilité des bâtiments de la commune. Le conseil municipal lors de sa séance du 22 juin 2016 a ainsi approuvé l'Ad'AP sur les bâtiments communaux ci-après et décidé de planifier les travaux sur les trois années à venir : Hôtel de ville, ancienne Mairie, boulodrome de Fontloubé, auberge de jeunesse, camping municipal, cinéma, Centre de vacances et la piscine.

### **La salle Polyvalente, nouvel équipement à vocation culturelle de dimension supra-cantonale**

Les travaux de restructuration de la salle polyvalente et de ses abords pour la création d'une salle



culturelle et de loisirs à vocation intercommunale entre dans la démarche de requalification du centre bourg.

La réhabilitation de cette salle d'environ 800m<sup>2</sup> est l'opportunité de développer une offre culturelle et de loisirs à une échelle supra cantonale. Ses dimensions, qui en font une des plus grandes salles du Nord du département des Hautes-Alpes, et sa situation géographique très centrale sont des paramètres importants à prendre en compte pour définir ses usages futurs. La vocation de cet équipement public dépasse le cadre strictement communal.

Une étude de programmation est en cours d'élaboration elle permettra de définir le programme de réhabilitation de cette salle afin d'y aménager une véritable salle à vocation culturelle ainsi que le traitement de ces abords et de son parking.

Cette étude de programmation est menée conjointement avec la communauté de Communes du Guillestrois.

La transformation de cette salle en salle à vocation culturelle permettra de créer un équipement à l'échelle de la future Communauté de Communes Guillestrois Queyras. Les besoins sont importants et aucune commune ne peut offrir à ce jour un équipement de cette envergure. Cet équipement est un élément fort du projet de revitalisation du centre bourg mais aussi au-delà à l'échelle du développement du territoire.

## 5. Le volet environnement

---

### Mise en valeur et préservation de la Tulipe de Guillestre

Le projet repose sur un partenariat étroit entre la Commune de Guillestre et la Maison de la Nature des Hautes-Alpes (MN05). Il est centré sur un élément fort du patrimoine naturel local, la Tulipe de Guillestre (*Tulipa platystigma*), unique tulipe endémique des Hautes-Alpes. Outre ses caractéristiques botaniques et biogéographiques remarquables, cette espèce a aussi une valeur emblématique exceptionnelle en raison de son histoire très intimement liée à celle des sociétés rurales alpines. Face aux risques de disparition, la maison de la nature des Hautes-Alpes a mis en place, en partenariat avec la Commune de Guillestre et le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), un jardin conservatoire dont les objectifs sont :

- de conserver l'espèce, et d'assurer la multiplication des bulbes dans un bon état sanitaire;
- de sensibiliser le public sur les enjeux de conservation de l'espèce et du patrimoine botanique sauvage et cultivé (réservoir de biodiversité) ;
- de reconstituer et maintenir des effectifs suffisants en vue d'éventuelles opérations de réintroduction ou de renforcement de la station naturelle, et d'implantation dans les espaces verts en milieu urbain et péri-urbain.

Le projet actuel a pour objectifs :

- de poursuivre l'aménagement du jardin conservatoire et de la gestion des collections de tulipes endémiques des Alpes ;
- de poursuivre et développer les actions de sensibilisation, d'éducation et de communication afin de permettre la découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager local par le public ;
- de développer et animer un réseau de parcelles labellisées (jardins, parcs, prairies...) en vue de multiplier les sites de culture et de conservation de la tulipe de Guillestre (acquisition de parcelles et/ou établissement de convention de gestion avec cahier des charges, le maintien des cultures nécessitant une veille sanitaire renforcée).

## 6. Le volet de développement territorial

---

### Développer une mobilité douce et durable

Plusieurs axes de développement sur cette thématique

1- Développer les sentiers et liaisons douces inter-quartiers, liaisons piétonnes et cyclables : définition d'un schéma global de mobilité douce, mise en valeur des liaisons existantes, réalisation de travaux de sécurisation, de signalétique, acquisitions foncières ponctuelles, installation d'équipements d'accompagnement (portes vélos...), actions de communication, sensibilisation...

2- Créer une liaison douce piétonne et cyclable entre Eygliers (Gare SNCF, campings, plan d'eau et Guillestre sur une distance de 5 km avec des ramifications complémentaires sur Eygliers sur 1,3 km. Suite au schéma de mobilité douce réalisé à l'échelle communautaire par Eureca :

3- Consolider et améliorer les navettes hivernales en direction des stations (Risoul/Vars et Ceillac) en lien avec les stations de Vars et de Risoul et les communes concernées. Cout actuel des navettes : 50 000€ par an à la charge de la commune de Guillestre

La mise en place de ces différents projets permettra un développement des déplacements doux, plus économes et moins polluants. Ainsi qu'une attractivité touristique renforcée avec la création d'itinéraires.

### Rénovation et mise en accessibilité du centre de vacances du CIAL

Le CIAL, Centre International des Arts et Loisirs est un centre de vacances de 80 lits. Ce bâtiment communal est géré dans le cadre d'un bail commercial. Ce bâtiment doit être profondément rénové.

Outre le projet de création d'une cuisine centrale, sa rénovation doit porter sur des travaux de mise aux normes accessibilité, d'amélioration de l'enveloppe bâtie (huisseries à remplacer) et de confort/esthétique/rafraichissement.

L'objet est de pouvoir mettre aux normes ce bâtiment et améliorer ses conditions d'accueil afin de garantir son maintien en activité et développer ses possibilités d'accueil et de diversification de clientèle.

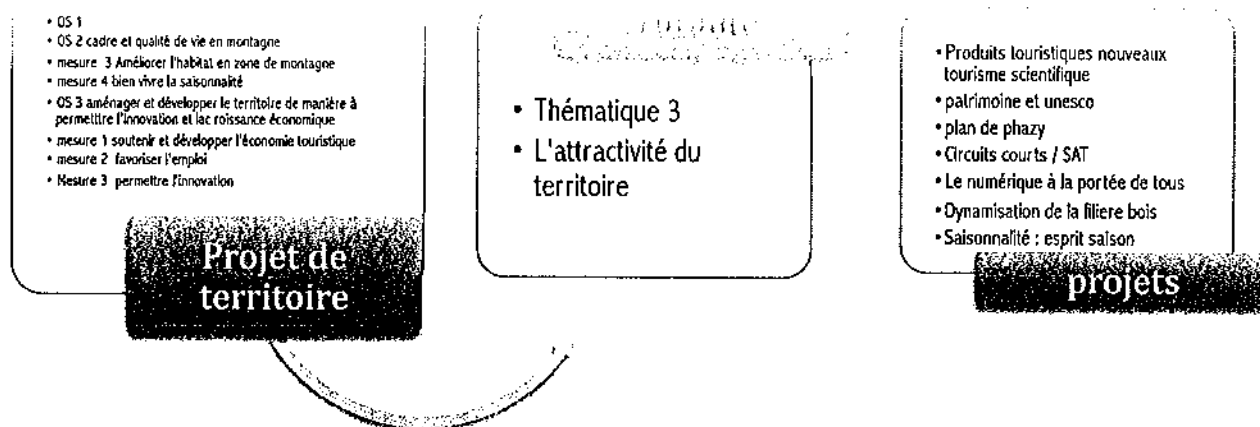
Au regard du projet de territoire de développement touristique via de grands équipements (passerelle, Plan de Phasy, salle culturelle..) il est important de maintenir sur Guillestre des hébergements à vocations touristique.

Cette rénovation profonde accompagnera ainsi une dynamisation touristique en offrant un hébergement collectif de tourisme destiné à une clientèle de groupes et familiales, produit peu répandu sur le territoire.

Un accueil de colonies et groupes permet de créer un vivier de clientèle : des enfants, qui souvent reviennent sur la commune une fois adulte.

## Le plan d'action

---



- Objectif 3.1 :

**Conforter notre potentiel touristique** en favorisant et accompagnant les projets de développement touristique. Il faut diversifier et mettre en valeur notre patrimoine, et nos ressources naturelles. Le développement touristique doit passer par donner à l'offre touristique la valeur ajoutée potentielle qui la distinguera de celle des autres territoires, et conserver son originalité de montagne : dynamisation, diversification, qualité et accueil.

**Développer les projets relatifs au tourisme scientifique** en confortant l'offre existante et en accompagnant l'émergence de nouveaux projets, et les mettre en lien.

**S'associer au contrat régional Stations de demain (smart mountain)** afin de développer les équipements et moderniser les stations sur le territoire : numérique, tourisme « après skis », ...

**Le Pays coordonne les 3 espaces valléens**, lesquels définissent des axes communs et complémentaires pour une vision partagée du tourisme pour le Pays. Cette coordination se fait à travers les différents comités pilotages et réunions avec les EPCI. Ces réunions de coordination apportent une plus value à chacun des espaces valléens, chacun des techniciens peuvent ainsi échanger sur les pratiques de mises en oeuvre de leur programme ; ce lien est aussi établi avec les services du PETR notamment le LEADER et le programme TEPCV, cette mobilisation de toutes les expertises existantes sur le territoire permet une mutualisation des pratiques et des projets.

Des projets peuvent ainsi émerger sur le territoire en étant inclus et en répondant à la stratégie des 3 espaces valléens. Ces projets sont suivis par le PETR

Le PETR permet l'articulation des politiques et une vision globale des politiques

#### Les actions concrètes et opérationnelles :

Le CBGA, centre briançonnais de géologie alpine, est complètement en accord avec la stratégie de diversification touristique du territoire en étant sur la thématique du tourisme scientifique et géologique à l'échelle du territoire, et en lien avec la maison du soleil, l'observatoire de St Véran, le jardin alpin du Lautaret ; la création d'un centre thermo-minéral au Plan de Phazy ; le projet de tyrolienne géante à Pelvoux ; la via-ferrata valorisant un site exceptionnel sur Champcella et Freissinières ; le cheminement valorisant le patrimoine à Puy-St Vincent, aux Vigneaux, à St Martin de Queyrières et entre l'Argentière et Champcella ; le projet de mise en valeur du patrimoine local, le développement de l'écotourisme dans le Parc naturel régional du Queyras ; le projet Montdauphin, animation de la place forte ; la navette de la Clarée ... De l'ingénierie sera dédiée pour la thématique tourisme scientifique.

- Objectif 3.2 :

#### **Faciliter l'accès et le développement du numérique :**

Il est important pour l'égalité du territoire de permettre le développement de la filière numérique sur notre territoire de montagne, Il est nécessaire de travailler avec les acteurs du développement numérique, notamment SMO PACA THD.

**Le développement de l'emploi, avec un focus sur l'emploi qualifié, utilisant les nouvelles technologies.** L'accueil d'entreprises sur nos territoires qui pourront communiquer, travailler, être visibles, échanger, etc. grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

L'appui du numérique pour le développement d'outils liés à la santé, l'aide aux personnes, la mobilité, au tourisme, la formation ; avec l'appui de « médiateurs du numérique » pour accompagner les citoyens dans les démarches numériques.

Les contraintes liées au territoire se révèlent dans bien des cas être d'excellents activateurs d'innovation pour ceux qui font le choix de vivre sur ce territoire.

Travailler en partenariat avec le SMO PACA THD et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes sur l'installation de la fibre optique et ses usages : faire le lien avec les communes sur les besoins, attentes et les réalisations.

#### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Opérations favorisant l'émergence de projets innovants : création et animation de tiers lieux orientés sur l'innovation (multisectoriels...), sensibilisation, formation-action des acteurs économiques sur l'innovation

Opérations de soutien direct à un apport innovant : Aide à l'investissement, Appui à l'expérimentation

Opérations favorisant l'émergence de projets innovants : création et animation de tiers lieux orientés sur l'innovation (multisectoriels...), sensibilisation, formation-action des acteurs économiques sur l'innovation

Opérations de soutien direct à un apport innovant : Aide à l'investissement, Appui à l'expérimentation

De l'ingénierie sera dédiée à cette thématique.

#### • Objectif 3.3 :

**Dynamiser la filière bois**, par une application de la charte forestière de territoire et des outils mis en place.

Un chargé de mission dédié à cette thématique doit travailler sur l'adaptation des filières économiques liées au bois et dynamiser les structures chargées d'organiser l'exploitation, sur le maintien de l'implantation du mélèze – essence emblématique de notre territoire. Il lui faudra anticiper les conflits d'usages de la forêt entre le tourisme, l'exploitation, les zones refuges, mais aussi développer des filières de valorisation : comme un travail sur le pin cembro, essence à très forte valeur ajoutée, et très peu valorisée actuellement.

Cela en lien avec la démarche départementale dans laquelle le PETR est complètement associé.

#### Les actions concrètes et opérationnelles :

Une ingénierie territoriale dédiée est nécessaire, pour continuer le travail déjà mis en place – suivre et remettre à jour le PAT (plan d'approvisionnement territorial), suivre les actions définies par la CFT (charte forestière de territoire), accompagner les acteurs de la filière.

#### • Objectif 3.4 :

**Conforter et développer le tissu économique existant**, en s'appuyant sur le travail fait par les pépinières d'entreprises et hôtel d'entreprises. Le manque d'information, de diffusion, de disparité, de difficultés de récupération et de mise à jour des données. L'inventaire des besoins en termes d'informations: savoir ce que l'on peut faire, quel type d'information recueillie, ce que l'on en fait, à qui elle est diffusée. Au sein de chaque territoire, mise en place d'outils d'aide à la décision.

L'aménagement et le développement du numérique sont importants pour notre territoire, nous **soutiendrons les créations d'espace d'échanges** comme les lieux accueillants la visioconférence, mais aussi de lieux et de bâtiments intercommunaux permettant l'échange, le développement de salle de la montagne, de salle des associations et de structure multimodale publique qui regroupent et rassemblent une superficie conséquente.

### Les actions concrètes et opérationnelles :

Altipolis, Lucéo, il serait utile d'avoir un développeur économique à l'échelle du Pays, en mutualisant l'existant.

Les ERIC sur nos territoires, mais aussi la visioconférence à Altipolis, tête d'entrée du THD ; le développement d'un projet du numérique envers les entreprises en reprenant les codes des projets apéritif et gipn.

**Développer et promouvoir l'artisanat et les savoirs faire locaux.** Notre territoire doit se doter de plus de structures pour mobiliser ses filières artisanales et circuits courts. Des dynamiques impulsées grâce à LEADER commencent à émerger, il faut donc les soutenir et les accompagner. Mais aussi **la structuration de la filière agricole**, l'agriculture de montagne est importante, le pastoralisme, les filières lait et viande et la diversification des productions

### Les actions concrètes et opérationnelles :

SAT, Point de vente collectif agricole La Pause Paysanne à Saint Clément sur Durance, création d'un espace touristique de valorisation du patrimoine local et de l'artisanat sur la CCPE, extension de la maison de l'artisanat dans le Queyras, ...

- Objectif 3.6 :

**Former aux secteurs porteurs du territoire** et travailler avec les créateurs d'entreprise et jeunes entrepreneurs.

La formation est nécessaire si nous souhaitons garder les jeunes au pays, mais une formation en lien avec les besoins du territoire est importante.

Il faut s'appuyer sur la dynamique lancée par les cafés créations, financés dans le cadre de LEADER, continuer le travail entrepris sur l'aide aux créateurs d'entreprise.

Il faut mieux cadrer les rôles de chacun et les complémentarités : consulaires / Collectivités par exemple, travailler au maillage des compétences et muscler les structures qui ont les moyens de travailler efficacement.

- Objectif 3.7 :

**Prendre en compte la saisonnalité** et travailler de manière à mieux l'intégrer.

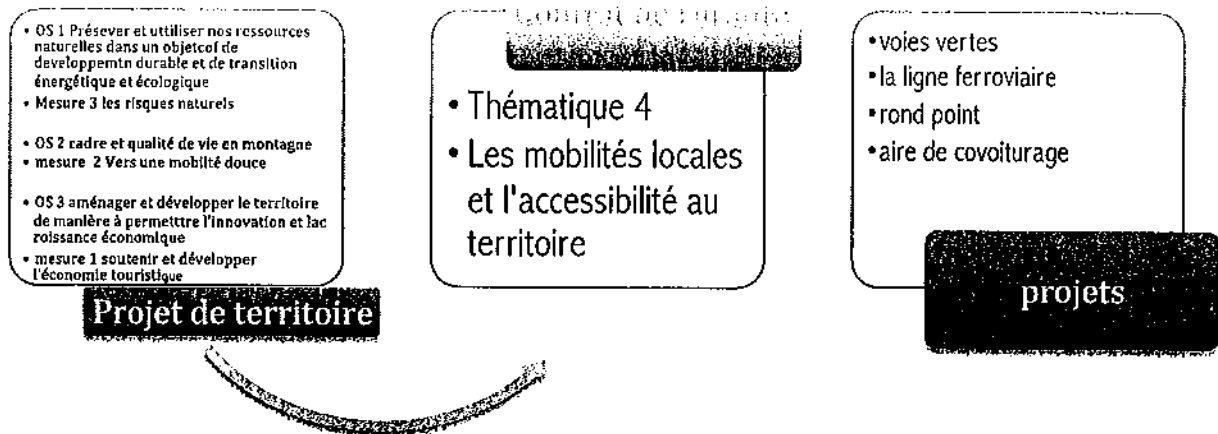
Le projet Esprit Saison est né via le programme LEADER du Pays du Grand Briançonnais, il a été initié sur le besoin de posséder un outil efficace de diffusion d'informations auprès du public saisonnier, mais aussi de mise en réseaux employeurs, saisonniers et partenaires / territoires. Il s'agit de rapprocher l'offre et la demande, et d'apporter tout service nécessaire voir accompagnement à la bonne mise en œuvre de l'activité saisonnière propre et définissant notre territoire.

### Les actions concrètes et opérationnelles :

Projet esprit saison, la maison des saisonniers et sa dynamique ...

## THEMATIQUE 4

### Mobilité locales et l'accessibilité au territoire



- Objectif 4.1 :

**Avoir un réseau de transports en commun efficace à l'échelle du Pays, interconnecté aux gares SNCF et aux possibilités de mobilité électrique (VAE, voitures électriques en auto-partage).**

**Les actions concrètes et opérationnelles :**

L'opération régénération de la ligne ferroviaire entre Briançon et Montdauphin doit aboutir dans le cadre du CPER 2015/2020. Sont également prévus au volet routier du CPER, le carrefour de St Crépin, la traversée de l'Argentière-la-Bessée et la Grande Boucle de Briançon.

Un diagnostic de l'existant et de ce qui pourra être entrepris sera réalisé à l'échelle du PETR

- Objectif 4.2 :

**Ce réseau se doit d'être complété par un maillage du territoire de voies vertes et de cheminements doux.**

Cela nous permettra de lancer une véritable politique de développement du cycle et du vélo à assistance électrique à destination des visiteurs et des habitants par la structuration d'un réseau de location, mise en place de stationnements sécurisés dans des lieux stratégiques (abords des gares...). Il faut que cela soit complété par des aménagements d'itinéraires dans les communes et à l'échelle du Pays, en cohérence avec le Schéma régional des véloroutes et voies vertes de PACA.

### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

De nombreux projets de voies vertes, mobilité douce sont en préparation, SIVM, Briançon, cheminement doux Pelvoux aux Vigneaux, entre l'Argentière et La Roche de Rame ou encore celui reliant Guillestre en lien avec Eyglies. D'autres sont en réflexion, comme entre Château-Queyras et Ville-Vieille.

Ces actions ont pour finalité de créer des aménagements destinés aux modes de déplacements doux pour les piétons, les cycles en été mais aussi pouvant servir au ski de fond et aux raquettes en hiver.

Ces projets de voies vertes ont pour ambition de compléter l'offre tourisme actif, ils peuvent être complétés par des aménagements tels que la pose de borne de rechargement de vélo électrique, de pose d'arceaux, de consigne de vélo mais aussi de signalétique indiquant les accès et les itinéraires de voie verte.

Le travail commun du Parc naturel régional du Queyras et de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras autour de la mobilité sur le territoire sur les navettes de l'Escarton, et les aires de covoiturage sont aussi des actions concrètes qui doivent continuer. Dans le cadre des 3 espaces valléens que le Pays coordonne, la thématique du cyclotourisme, vélo d'itinérance sera mis en avant.

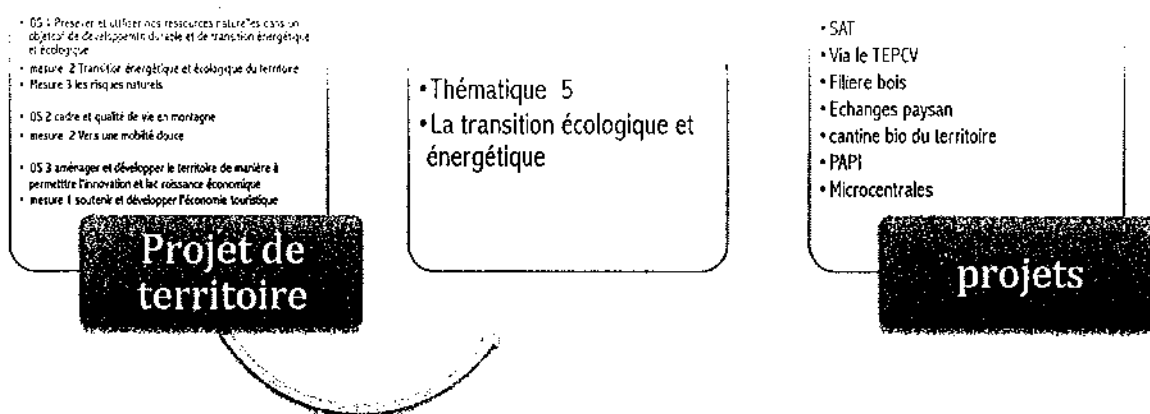
L'action navette de la Clarée, portée par la communauté de communes du Briançonnais, est une action qui se reconduit annuellement.

Les projets de plan de déplacement inter-entreprises



## THEMATIQUE 5

### Transition écologique et énergétique



#### • Objectif 5.1 :

**Mettre en place et coordonner une mission "transition énergétique"** portée par le PETR en lien direct avec les communautés de communes et le Parc, ayant pour objectifs de faire émerger de nouveaux projets, de structurer, de communiquer, et de coordonner les initiatives locales des communes, communautés de communes, partenaires privés, pour les valoriser et démultiplier les actions les plus pertinentes.

**Suivre les chantiers pilote de rénovation énergétique performante** par communauté de communes. Ces premières opérations permettront de structurer le dispositif d'ingénierie technique et financière (service public local de l'efficacité énergétique proposant du tiers financement) nécessaire à une rénovation thermique ambitieuse à l'échelle du territoire.

**Accompagner les stations de ski sur les économies d'énergie** (remontées, enneigement, bâtiments et damage) car elles ont besoin d'un nouvel élan pour enclencher réellement leur transition énergétique.

Poursuivre le développement de projets de production d'énergie associant citoyens et collectivités, sur le modèle de la SEM SEVE et de la SCIC Ener'Guil.

Il faudra de plus s'appuyer sur l'Observatoire environnemental en station (cf. CIMA et DREAL AURA)

#### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Un poste de chargé de mission énergie est créé au sein du Pays, ce poste est financé pour la première année par l'Etat au travers de la convention TEPCV à hauteur de 80% puis par l'ADEME pour 3 ans supplémentaires.

Une action communication autour des projets portés par le programme TEPCV a été mise en place avec les mêmes modalités de financement, et sera poursuivie.

Ce poste et les projets d'action de communication sont mutualisés entre le Pays et le Parc.

4 chantiers pilotes sur des bâtiments publics sont menés sur chacune des communautés de communes, Ces actions sont financées pour une première partie par l'Etat dans le cadre de la convention TEPCV et à hauteur de 80 000 euros pour l'étude diagnostic, la maîtrise d'ouvrage et une partie de rénovation, des cofinancements Région seront demandés pour la réalisation de la totalité des travaux.

Un projet expérimental pour le territoire va être mis en place à Risoul dans le cadre du TEPCV il s'agit de rendre autonome énergétiquement un télésiège, ce projet pourra être repris par la suite. Un état des lieux diagnostic en lien avec les stations sera fait.

La création de centrales villageoises (Risoul, Queyras) est en cours ou en réflexion sur le territoire.

Des formations pour élus et techniciens et leur suivi sont mises en place

- **Objectif 5.2 :**

**Développer la filière bois énergie.** Au titre d'une politique de promotion des énergies propres et renouvelables, et compte tenu des diagnostics réalisés (LEADER, Charte forestière de territoire, Plan d'approvisionnement territorial) il est nécessaire de chercher à favoriser le développement effectif de la filière bois énergie à travers la valorisation économique du potentiel énergétique constitué des ressources locales et résidus d'exploitation des bois, le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, et la structuration et l'organisation durable des filières d'approvisionnement. C'est à dire structurer l'approvisionnement bois énergie par la construction de deux plateformes de déchetage et de stockage (utilisation des déchets des scieries et de l'exploitation forestière), pour satisfaire et anticiper les besoins des chaufferies bois.

**Garantir un usage équilibré de la forêt,** en prévenant des effets de mutation du milieu naturel pour répondre aux orientations de la Charte forestière de territoire sur la gestion des ressources et la préservation de la biodiversité.

Travailler sur la filière bois énergie semble la meilleure piste pour relancer l'animation bois à l'échelle du pays. Un appel à projet doit être lancé par l'ADEME. Cet appel peut être l'occasion d'avancer sur la structuration de la filière bois énergie locale et le financement des plateformes.

**Les actions concrètes et opérationnelles :**

Il est nécessaire pour le territoire de se doter de plateformes de déchetage de bois. Suite aux préconisations du Pays, deux plateformes doivent venir structurer cet

approvisionnement ; une est prévue dans le Queyras, et une étude sur la plateforme de Guillestre va être lancée.

Le travail qui doit être fait sur le territoire ne peut se réaliser qu'avec une ingénierie dédiée sur ce domaine. Il y a un manque de coordination entre les acteurs, les outils en place ne sont pas exploités, l'animation de la filière est donc importante si nous souhaitons faire émerger une réelle dynamique bois sur le Pays.

Un chargé de mission dédié à cette thématique doit être mis en place sur le territoire.

- **Objectif 5.3 :**

**Réduire et valoriser des déchets**, en développant une économie circulaire et en valorisant le cycle de la matière et en luttant contre le gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective en s'appuyant sur la mise en place d'un **SAT – Système Alimentaire Territorialisé** - Un projet de SAT est déjà en cours sur la commune de Briançon, en lien avec la communauté de communes du Briançonnais pour l'installation des composteurs et les services des affaires scolaires de la ville.

Une démarche similaire a été entreprise à la Crèche des petites boucles de Briançon, mais aussi au collège Les Giraudes et à la maison de retraite de l'Argentière la Bessée.

Cette démarche de SAT se doit d'être généralisée au territoire, afin de structurer les démarches en cours et à venir. Un travail dans la continuité du premier projet de coopération mené dans le cadre du précédent LEADER sur les circuits courts, va être réalisé en ce sens.

**Les actions concrètes et opérationnelles :**

La construction d'une usine de co compostage à l'échelle du territoire est un projet majeur sur cet axe. Ce projet consiste à traiter localement les trois types de déchets : les déchets verts, les bio déchets et les boues d'épuration, afin de limiter les transports et de valoriser ces déchets (énergie, chaleur et digestat). Ce projet entre dans le cadre de la transition énergétique en diminuant la production de CO2 et en diminuant la consommation d'énergie, il participe à l'économie circulaire, valorise les circuits courts et intégrés (débouchés locaux : pistes des stations de ski). Il viendra combler un manque d'infrastructures de compostage, et de co-compostage sur le Département des Hautes-Alpes.

La commune de Briançon souhaite continuer dans la démarche SAT en développement un projet de sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire, aux circuits courts et à la revalorisation des déchets et du cycle de la matière.

La commune de Risoul souhaite la mise en place d'un potage bio qui veut garantir la fourniture de produits bio et frais dans sa cantine scolaire, et ainsi limiter l'impact sur l'environnement en favorisant les circuits courts (voire très courts dans ce cas), mais cela permettra aussi de sensibiliser et d'enseigner aux enfants la culture d'un jardin potager.

- **Objectif 5.4:**

**Poursuivre l'implication et le travail sur la gestion intégrée des risques naturels** à l'échelle du Pays. Il s'agira à la fois de continuer la démarche de gestion intégrée mais également de créer les conditions pour une meilleure synergie en assurant un rôle d'accompagnement et de conseil des collectivités dans les domaines de la sauvegarde des populations. Ce travail d'ingénierie permet d'accompagner et de soutenir les projets qui visent à renforcer cette dynamique. Les risques naturels en montagne ont des caractéristiques particulières du fait principalement du facteur relief (qui joue un rôle prépondérant en accélérant les phénomènes et en augmentant leur puissance) ainsi que des spécificités liées à l'urbanisation et à l'aménagement de l'espace. Plus généralement, le risque naturel peut se définir comme le croisement entre un aléa (phénomènes naturels tels les avalanches, inondations, incendies de forêt, mouvements de terrains, séismes,...), et des vulnérabilités humaines, c'est-à-dire des installations ou activités susceptibles d'être endommagées par la survenue d'un événement. Stricto sensu, le risque naturel n'est pas l'événement naturel seul mais cette conjonction entre aléa et activités ou installations humaines.

Chaque événement a un coût sur l'économie locale, et peut parfois avoir un coût humain. C'est pourquoi il est nécessaire de prévenir ces risques le plus en amont possible, réduire les risques en diminuant les impacts potentiels des aléas, par un aménagement global, concerté et adapté, en s'armant de moyens techniques et de gestion de crise pour limiter les coûts, en capitalisant sur les modalités de gestion des crises afin d'assurer un retour d'expérience efficace.

Cette approche globale de la **prise en compte des risques naturels** dans le développement d'un territoire de montagne nécessite l'intégration continue et simultanée de nombreux aspects relatifs à l'action de gestion de ces risques, en recherchant un effet de synergie et de décloisonnement : il s'agit bien là de la notion de « gestion intégrée des risques naturels », qui se nourrit du constat récurrent des difficultés vécues par les acteurs dans leur quotidien ou à l'occasion de crises : déficit de coordination dans l'action, de vision et de planification sur le long terme, d'approches globales et partagées au niveau local.

Mettre en place une gestion intégrée nécessite une vision globale de la problématique d'un territoire pour assurer une **véritable articulation des différentes décisions** et actions concernant les risques naturels, dans le contexte global de développement de ce territoire.

L'étude de vulnérabilité de la RD 1091 devrait conduire à l'établissement d'un programme de travaux sur cet axe de communication majeur.

**Les actions concrètes et opérationnelles :**

Pour les trois prochaines années, la chargée de mission GIRN devra poursuivre les démarches engagées et notamment par l'élaboration et la réalisation d'actions innovantes à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais. Sa contribution active au réseau GIRN Alpes permettra, notamment, au territoire d'établir des partenariats avec différents types d'acteurs (TAGIRN, monde scientifique, etc.).

Le rôle de la mission GIRN est bien d'assurer une animation territoriale en la matière, de promouvoir ce type d'approche, de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire des actions innovantes qui favoriseront une meilleure synergie. La mission GIRN continuera également ses missions de soutien aux collectivités dans toutes les phases de la gestion des risques afin de rendre le plus efficient possible cette gestion au sein des territoires volontaires.

Partenariat avec le PNRQ pour le PAPI

- **Objectif 5.5 :**

**Systématiser les études de potentiel de production hydroélectrique** sur les réseaux d'eau (potable, irrigation, enneigement) afin de mener des actions en terme de sauvegarde et de valorisation de l'eau pour préserver la ressource, maintenir sa qualité, rationaliser son utilisation et encourager son rôle de support d'activités.

L'eau est un des éléments essentiels de notre économie mais aussi un élément fragile au vu des changements climatiques, dans son rôle de support d'activités mais surtout en tant que source de vie. La gestion, la sécurisation et le développement de projets et de stratégies à court, moyen et long terme des différents usages de l'eau vis-à-vis de l'activité agricole et de son évolution (irrigation), de l'aménagement du territoire et de l'activité des stations de ski (stockage d'eau en altitude, enneigement artificiel) est donc indispensable.

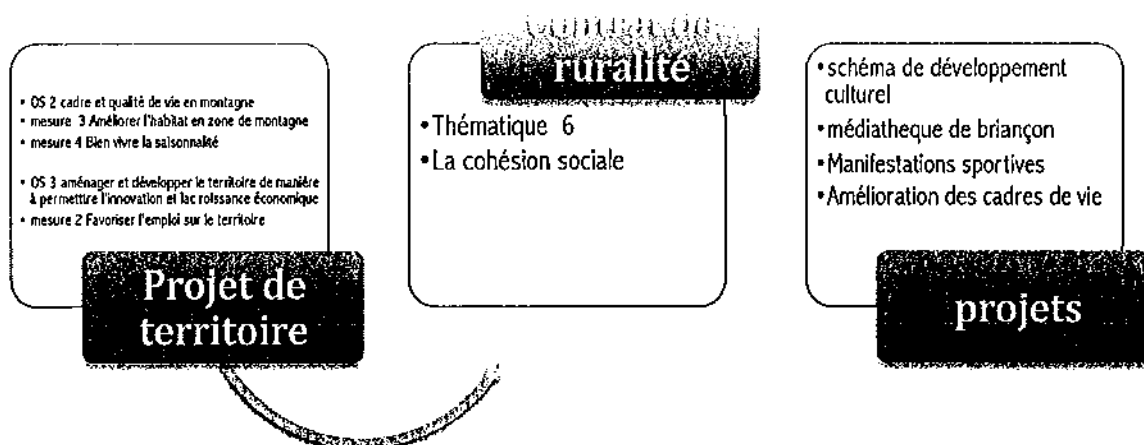
Nous nous appuyerons sur les études déjà réalisées comme celle de la CCPE sur le potentiel hydroélectrique des cours d'eau.

**Les actions concrètes et opérationnelles :**

SEM SEVE, EDSB, RBEA, projet Risoul sur l'enneigement artificiel, projets de microcentrales hydro-électriques, projet de la commune de Guillestre de turbinage d'eau potable sur la Réotier

## THEMATIQUE 6

### Cohésion sociale



- Objectif: 6.1 :

**L'offre culturelle est forte et diverse.**

Le territoire possède un patrimoine architectural extrêmement riche avec un label « Patrimoine mondial de l'UNESCO » pour la place forte de Mont-Dauphin et les forts de Briançon. La ville de Briançon est également labellisée « Ville d'Arts et d'Histoire ». Il existe également une offre culturelle riche et portée par de nombreux acteurs. Pour être maintenu et fortifiée ce secteur nécessite d'être coordonné, soutenu et accompagné. Les structures du territoire ont exprimé cette volonté de travailler en réseau, certaines ont d'ailleurs l'habitude de collaborer selon les projets. L'offre culturelle est nécessaire pour la diversification touristique mais aussi pour le maintien des populations résidentes sur le territoire. Elle nécessite d'être **coordonnée, soutenue et accompagnée**. Les manifestations doivent créer du lien social et être éco responsables. Il faut promouvoir une offre culturelle de qualité, cohérente, s'appuyant sur des projets structurants garantissant une offre diversifiée et tout au long de l'année. La **mise en réseau des structures** accueillant du public est indispensable.

Il faut s'appuyer sur les démarches entreprises via le pacte culturel du Briançonnais ;  
Les travaux en cours auprès du Théâtre du Briançonnais mais aussi sur la dynamique des patrimoines Vauban

### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Schéma de développement culturel à l'échelle du Pays, aménagement de salles de spectacle (salle polyvalente de Guillestre), agenda culturel proposant une programmation à l'année, soutien et développement culturel du Queyras. Le projet de médiathèque intercommunale de Briançon qui accueillera un service d'archives, et s'axera sur le développement de la lecture publique, cela entrainera un dynamisation culturelle du territoire, mais aussi permettant au territoire d'avoir un lieu avec des archives et une salle polyvalente permettant la projection de film, l'accueil de conférences, spectacles, concerts, ainsi que la mission éducation à l'environnement, au territoire et à la culture du Parc naturel régional du Queyras.

Réseau d'acteurs de la culture à créer et animer (volonté des acteurs)

- **Objectif: 6.2 :**

**Accompagner l'organisation de manifestations sportives par la mise aux normes des lieux d'accueil de manifestations ou de clubs sportifs. Valoriser les projets d'équipements sportifs intégrés et multifonctionnels s'inscrivant dans une logique de mutualisation.**

**Soutenir les manifestations sportives récurrentes et d'envergure, générant des retombées économiques pour le territoire et permettant une reconnaissance médiatique.**

Le territoire, terre de pratique de nombreux sports de nature, accueille de nombreuses manifestations sportives à toute période de l'année. Ces manifestations variées ont un impact économique positif et sont autant de vitrines de promotion du territoire vers de nouvelles clientèles.

### **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Réhabilitation du stade d'eaux vives de St Clément sur Durance, réaménagement du stade de foot de l'Argentière-la Bessée qui sera également un outil porteur de nouvelles initiatives : formation, accueil d'équipes pour entraînement, lien avec les fédérations et développement économique et territorial induit ; aménagement du plan d'eau de Vallouise, réaménagement de la piscine de Pelvoux (lien avec la fiche énergie pour réflexion sur un système de chauffage), Mondial de l'escalade, la Gravity Gates, les évènements liés au cyclisme.

- **Objectif: 6.3 :**

**Conforter et aider les structures favorisant le lien entre les générations et le bien vieillir, les moyens pour permettre un « bien vieillir » sur le territoire : le « bien vieillir » comprend les services (médicaux, portage repas, téléalarme, ménage, aide aux déplacements...) mais aussi le lien social : sorties, animations, jeu ....**

- **Objectif: 6.4 :**

**Améliorer les cadres de vie des habitants, les moyens pour permettre aux écoles d'accueillir les élèves notamment par le biais de rénovation de cantine, d'avoir des espaces accueillants dans les villages par des aménagements d'espaces publics.**

**Les actions concrètes et opérationnelles :**

Aménagement intergénérationnel des « jardins de l'église » à Villard Saint Pancrace,  
rénovation des cantines des écoles



## Modalités de pilotage et partenaires du contrat

### • LA GOUVERNANCE

Un comité restreint qui est en charge de la mise en place du contrat et de la validation des projets proposer à l'intégration ; il est composé :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Président du PETR ou son représentant,
- Le Président de chacun des EPCI ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional du Queyras ou son représentant,
- Un technicien représentant l'état
- La directrice du PETR

Le comité de pilotage est chargé d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il est composé comme suit:

- Préfet ou son représentant,
- Président du PETR ou son représentant,
- Président de chacun des EPCI ou son représentant,
- Président du Parc naturel régional du Queyras ou son représentant,
- Les maires du PETR.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, sur convocation simple conjointe du Préfet et du PETR.

### • L'INGÉNTERIE MOBILISÉE

L'équipe projet est composée de la directrice du PETR qui est chargée d'assurer la mise en œuvre du contrat et d'animer le comité technique, elle pourra être appuyée par un(e) stagiaire et la secrétaire du PETR pour l'aspect administratif, logistique et financier.

Un appui technique et de conseil sera apporté aux porteurs de projets pour le montage de leur projet

Le comité technique a pour mission d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du projet, d'analyser les tableaux de bord, de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés et de proposer les actions correctives nécessaires au respect du programme du projet arrêté par le comité de pilotage.

Il est composé de la directrice du PETR, des référents des EPCI, des techniciens de la Préfecture, de la Région et du Département.

Le suivi quotidien est assuré par la directrice du PETR et les services de la Préfecture (DMCPP/BEDT).

La participation des habitants et des acteurs de la société civile sera entreprise par le biais du conseil de développement du territoire

## Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par le porteur du contrat et cela en lien avec le territoire et les services de l'état.

## La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur au moment de la signature de la première convention financière annuelle.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## Modification du contrat

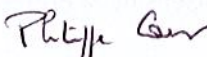
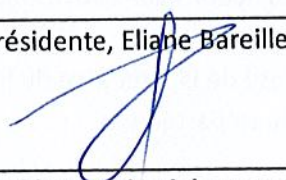


A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

## **Signature**

Contrat établi le 29 juin 2017 à Gap

<b>Préfecture des Hautes-Alpes</b>	<b>Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</b>
Le Préfet, Philippe COURT 	La Vice-Présidente, Eliane BAREILLE 
<b>Conseil départemental des Hautes-Alpes</b>	<b>Pôle d'équilibre territorial et rural Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras</b>
Le Président, 	Le Président, Monsieur Pierre LEROY, 

Axe	Intitulé opération	Territoire	Maître d'ouvrage	F ou I	calendrier	dépense unitaire	montant du projet	Montant de l'aesiette éligible DETR ou SIPL	DETR	TOIL	SIPL	SIPL Contrat de ruralité	FNADT	Département	Région	Europe	Observations	
																		2017
<b>Axe 2 : La revitalisation des bourgs centres</b>																		
1	Travaux de revêtement du centre village - aménagement de la place du village	CC PAYS DES ECRINS	La Roche du Rain	I	2017	05	500 000,00 €	750 000,00 €	118 000,00 €						194 700,00 €		PAP : 67 000 €	
2	Chemin de la Tour	CC DU BRIANCONNAIS	Briançon	I	2017	05	425 000,00 €	350 000,00 €	140 000,00 €						70 000,00 €		Région 2015	
<b>Sous-total :</b>																		
							258 000,00 €					82 500,00 €			264 787,00 €			
<b>Axe 3 : L'habitat rural innovant</b>																		
1	Projet Smart Moulin Briannonnais - Développement des connectivités et des usages du numérique	CC BRIANCONNAIS	Communauté de communes du Briannonnais	F	2017	05	566 350,00 €					175 000,00 €			234 540,00 €		Pas de dossier département hors contrat abillon	
2	Différents travaux concernant le pastoralisme	CC GUILLESTROIS QUEYRAS	Réalier	I	2017	05	23 976,26 €					7 192,39 €						
3	Travaux d'aménagement du marché couvert	CC PAYS DES ECRINS	L'Argentière-la-Bessée	I	2017	05	61 723,73 €	34 500,00 €	10 350,00 €	5 639,00 €				18 156,00 €			FISAC : 987 €	
<b>Sous-total :</b>							10 350,00 €	6 639,00 €				183 097,88 €			0	234 540,00 €		
<b>Axe 5 : La transition écologique et énergétique</b>																		
1	Rénovation thermique de la salle polyvalente	CC DU BRIANCONNAIS	La Grave	I	2017	05	84 746,39 €	84 746,00 €			35 898,40 €			10 000,00 €				
2	Travaux d'efficacité énergétique et d'accessibilité crèche des petites bouiches	CC DU BRIANCONNAIS	Communauté de communes du Briannonnais	I	2017	05	25 417,00 €	25 417,00 €			7 625,10 €							
3	Travaux d'efficacité énergétique et de mise en conformité du siège de la communauté de communes du Briannonnais	CC DU BRIANCONNAIS	Communauté de communes du Briannonnais	I	2017	05	28 333,33 €	28 333,00 €			8 499,90 €							
4	Accessibilité et rénovation thermique école et salle polyvalente	CC GUILLESTROIS QUEYRAS	Celliac	I	2017	05	29 204,00 €	29 204,00 €			11 661,60 €							
5	Rénovation thermique de bâtiment des Arcades et installation d'une chaudière bois	CC DU BRIANCONNAIS	VAL-DES-PRES	I	2017	05	567 480,00 €	567 480,00 €	226 992,00 €									
6	Reconstruction du centre technique municipal - Tranche 2017	CC DU BRIANCONNAIS	BRIANÇON	I	2017	05	470 000,00 €	470 000,00 €	188 000,00 €									
7	Rénovation et réaménagement du bâtiment de la mairie	CC GUILLESTROIS QUEYRAS	ARVIEUX	I	2017	05	260 000,00 €	260 000,00 €	65 000,00 €									
8	Rénovation d'une maison en logement	CC GUILLESTROIS QUEYRAS	Saint-Clément-sur-Durance	I	2017	05	176 140,00 €	176 140,00 €	8 000,00 €					23 396,00 €	15 000,00 €			
<b>Sous-total :</b>							479 892,00 €	8 800,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 396,00 €	15 000,00 €			
<b>Axe 6 : La Gestion des bois</b>																		
1	Aménagement des "jardins de l'Eglise"	CC BRIANCONNAIS	VILLARD-SAINT-PANCRACE	I	2017	05	201 330,00 €		80 000,00 €						66 000,00 €			
2	Agrandissement et rénovation de la cantine scolaire	CC BRIANCONNAIS	LA SALLE LES ALPES	I	2017	05	78 008,00 €		22 802,40 €						19 002,00 €	19 002,00 €		
3	Travaux d'aménagement de la Mairie de la Commune nouvelle	CC PAYS DES ECRINS	Valloise-Pelvoux	I	2017	05	785 585,00 €		235 676,42 €					78 578,00 €	157 116,94 €			
<b>Sous-total :</b>							338 477,82 €		1 086 679,82 €	13 639,00 €			0,00 €	0,00 €	209 597,88 €	0,00 €		
<b>TOTAL</b>																		
							1 086 679,82 €					209 597,88 €		120 976,00 €	756 446,94 €			
<b>Enveloppes :</b>																		
<b>2015-2020 : 209 597,88 €</b>																		